

A quoi servent les Sciences Sociales dans les Projets de Développement Rural ? Points de Vue d'un "Agent Double"

Philippe Lavigne Delville



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/apad/589>

DOI : [10.4000/apad.589](https://doi.org/10.4000/apad.589)

ISSN : 1950-6929

Éditeur

LIT Verlag

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1997

Référence électronique

Philippe Lavigne Delville, « A quoi servent les Sciences Sociales dans les Projets de Développement Rural ? Points de Vue d'un "Agent Double" », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 14 | 1997, mis en ligne le 29 janvier 2007, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/589> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.589>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

Bulletin de l'APAD

A quoi servent les Sciences Sociales dans les Projets de Développement Rural ? Points de Vue d'un "Agent Double"

Philippe Lavigne Delville

- 1 Ce texte était initialement destiné au colloque APAD sur "l'expertise en sciences sociales dans les projets de développement", Bamako, 14-17 février 1994, mais n'a pu y être présenté. Il intègre donc en partie les débats de Bamako, et des apports ultérieurs, tout en reflétant un point de vue personnel. Je remercie J.P. Jacob et P. Marzi pour leurs commentaires critiques.
- 2 La place et l'utilité des sciences sociales pour les projets de développement est une question récurrente, mais la reconnaissance, aujourd'hui générale, qu'il existe des "facteurs sociologiques" n'a pas vraiment fait progresser le dialogue entre développeurs et chercheurs en sciences sociales.
- 3 La place accordée aux sciences sociales dans les projets de développement (de l'identification à l'évaluation) est significative de cet état de fait. Dans le meilleur des cas, un socio-économiste sera intégré aux études préalables, pour une rapide caractérisation des structures d'exploitation. On lui demande une description de l'existant, à destination des concepteurs du projet ou des bailleurs de fonds, mais rarement de s'impliquer dans l'analyse de la "faisabilité" du projet. Du coup, cette connaissance reste extérieure à la logique interne du projet, d'autant plus que, les sciences sociales n'étant pas prédictives, la majorité des chercheurs socio-anthropologues se refuse à prendre le risque de s'impliquer dans des choix opérationnels.
- 4 Pour la majorité des intervenants, l'anthropologie relève de la culture générale, et apporte des connaissances intéressantes, certes, mais guère opérationnelles et dites de façon bien compliquée. De plus, les chercheurs en sciences sociales ne s'intéressent guère aux aspects pratiques, à la "cuisine" de l'intervention qui constitue le quotidien

des développeurs, et ont rarement des réponses aux questions que ces derniers se posent... ou réclament six mois de recherche avant de donner un avis. A l'inverse, les sociologues et anthropologues sont effarés de la méconnaissance que les intervenants ont de ces populations qu'ils ont passé des années à étudier et à comprendre, de leur façon de débarquer avec leurs projets, leurs moyens, leurs interventions, répondant à des logiques qui n'ont souvent pas grand chose à voir avec les problèmes concrets des gens, inconscients de toute la mécanique sociale mise en jeu par l'intervention, comme de la majeure partie de ses effets induits. Partagés entre la nostalgie des vieux qu'ils interviewent face à l'ampleur et au rythme des changements, et un désir de changement qui soit positif pour les "populations", ils affirment "qu'il faut intégrer les sciences sociales aux projets de développement" sans toujours expliquer concrètement comment leur connaissance des réseaux sociaux ou du fonctionnement de la société sénoufo ou zarma pré-coloniale peut contribuer à améliorer le fonctionnement ou l'efficacité des projets, comment passer d'une analyse à des choix opérationnels. Il y a une dimension de rhétorique dans cette affirmation si souvent entendue (y compris à l'APAD), et je comprends que certains intervenants puissent finir par s'en irriter.

Les logiques du champ du développement

- 5 On peut identifier de multiples causes à cet état de fait, dont une part tient à des positions différentes dans le champ social (d'où des grilles de lectures différentes de la réalité, mais aussi une méconnaissance réciproque du contenu et des conditions d'exercice de l'autre métier ¹) et une autre aux logiques internes de fonctionnement des interventions de "développement". Il y a des différences de culture, de vision du monde entre intervenants de développement et chercheurs en sciences sociales. De ce point de vue aussi, le champ du développement est affaire "d'interculturel": on sait la prégnance d'une culture technicienne (Habermas 1973), basée sur les sciences de la nature, et la vision implicite du social qu'elle véhicule ², la difficulté, explicite ou non, à accepter que les facteurs techniques ne soient pas déterminants, même quand on accepte une part de "facteurs sociologiques". On connaît l'ambivalence du modèle populiste-bureaucratique qui préside aux logiques d'intervention sociale (Chauveau 1994) et le refus du politique qui est au cœur des démarches techniques, développementistes et participatives (Godbout 1983). On sait le poids de la sociologie spontanée, que véhicule tout un chacun, et contre laquelle la sociologie comme discipline doit sans cesse reprendre le combat ³. A ceci s'ajoute le clivage entre observateurs et hommes d'action, qui traverse ce premier clivage: un chercheur en agronomie des pratiques paysannes ne sera pas forcément moins effaré qu'un sociologue lors d'une évaluation de projet de développement rural; inversement, des sociologues spécialisés dans l'intervention peuvent tenir le même discours que leurs collègues techniciens sur ces "coupeurs de cheveux en quatre" que sont les chercheurs. Enfin, le rapport au "terrain" légitime aux yeux des intervenants de développement la validité de leur connaissance des sociétés rurales où ils travaillent, et disqualifie par conséquence le besoin du recours à des socio-anthropologues.
- 6 Il y a aussi, et c'est largement déterminant, la logique propre du champ du "développement" (cf. *Bulletin de l'APAD n°1*), où le but des bailleurs de fond est de dépenser de l'argent, celui des Etats et des administrations d'en récupérer, l'objectif des bureaux d'études de faire du contrat et de placer des assistants techniques, etc. et où on se demande parfois si l'objectif affiché (améliorer les conditions de vie des habitants) est autre chose qu'un discours légitimant le fonctionnement de cette mécanique. Tous ceux (y compris les développeurs!) qui s'y sont un peu confrontés,

avec un minimum de sens critique, connaissent le poids de ces logiques englobantes, et leurs répercussions, parfois désastreuses, sur le terrain.

- 7 Sans prétendre faire une analyse exhaustive du fonctionnement du champ du développement, je partirai ici de ma double formation d'agro-économiste et d'anthropologue du développement, de ma double pratique de chercheur en sciences sociales et de "développeur", pour décrire où, et à quelles conditions, des socio-anthropologues pourraient jouer un rôle positif dans la conduite des opérations de développement et contribuer à faire évoluer les pratiques. J'adopte donc ici un point de vue volontairement utilitariste, laissant de côté le rôle essentiel et fondamental des sciences sociales en termes de production de connaissances scientifiques.
- 8 Afin de ne pas naviguer dans l'abstrait, et aussi de montrer que les blocages ne se situent pas seulement sur le registre du social, je commencerai par une illustration, qui est aussi une sorte de cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire.

La plaine de Douna, un cas d'école

- 9 La plaine de Douna, au sud-ouest du Burkina Faso, en pays turka et goin, fait l'objet d'un projet d'aménagement hydro-agricole, financé par le Fonds européen de développement : barrage de 50 millions de m³, 1.200 ha de potentiel irrigable. Après des études en 1980, la décision finale a été prise aux débuts du régime de Sankara, les travaux ont démarré en 1986, avec la construction du barrage et l'aménagement d'une première tranche de 400 ha. Malgré des résultats techniques médiocres, l'équipe du projet et l'institution de tutelle (l'Office national des barrages et aménagements hydro-agricoles, ONBAH, dépendant du ministère de l'Eau) ont souhaité une extension rapide.
- 10 Au cours d'une année de "consolidation", le bailleur de fond a envoyé en 1992 une mission d'étude, franco-burkinabè et pluridisciplinaire (génie rural, agronome, agro-économiste, sociologues), pour évaluer la première phase et préparer le dossier d'une seconde phase. J'y ai participé en tant que sociologue rural. Les termes de références du volet sociologique insistent sur le foncier et l'évaluation du point de vue des bénéficiaires, dans une perspective de participation paysanne, deux dimensions qui allaient vite s'avérer totalement absentes de la conception initiale du projet. .
- 11 En effet, le gros dossier des études de faisabilité (30 cm d'épaisseur, au moins, avec différents rapports sectoriels) fait, bien classiquement, la part du lion aux problèmes techniques : hydrologie, génie rural, plans d'aménagement. Le rapport "ethno-démographique" fait une trentaine de pages. Il rassemble les données démographiques sur les villages concernés, ainsi qu'une vague synthèse de littérature ethnographique sur les Goins, les Turka et les Dioula, en une dizaine de pages. Je passe sur les présupposés d'une telle vision du social ! Un tel rapport n'est en tous cas guère utile pour se faire une représentation de l'enjeu socio-économique d'un aménagement. Les quelques éléments sur le foncier ou le caractère matrilineaire des Turka ou des Goins sont d'un haut degré de généralité, en aucun cas reliés à la problématique de l'aménagement, et on ne sait rien des structures familiales d'exploitation, des bases de la reproduction économique, des règles foncières ou d'héritage. Les éléments mentionnés le sont de façon allusive, sans qu'il soit possible pour un technicien de les relier à ses préoccupations : on parle bien des femmes "émancipées", libérées des obligations de travailler sur le grand champ familial, mais sans en préciser les conséquences en termes d'enjeu économique de la riziculture pour ces femmes, dont le but est plus de constituer des stocks de riz et de pagnes pour leurs funérailles, que de

maximiser leur production...⁴ Mais finalement, le rapport agronomique, quoique largement plus épais, n'est guère plus utile à l'agronome qui voudrait comprendre le fonctionnement des exploitations pour faire des hypothèses sur la place que pourra y prendre l'irrigation : on y trouve la liste des cultures pratiquées dans la région, deux chiffres sur la taille moyenne des unités de production (et on sait bien que les valeurs moyennes n'ont guère de signification⁵), et un certain nombre de références de rendements en irrigation, trop peu contextualisés pour être vraiment significatives⁶, même si les chiffres proposés sont a priori raisonnables. Mais on n'apprend guère de choses sur la structure des unités familiales, sur le fonctionnement des systèmes de production, sur les calendriers de travaux, etc. qui sont des éléments essentiels d'analyse de l'agronome des pratiques paysannes. Bref, on a des données techniques normatives, déconnectées de tout contexte (qu'il soit agro-pédologique - sur quels sols ? - ou socio-économique), qui ne permettent absolument pas de comprendre la situation agro-économique dans la région et de faire des hypothèses sur la place que pourrait prendre l'irrigation au sein de l'économie familiale.

- 12 On a là un exemple classique d'aménagement hydro-agricole conçu comme une infrastructure (barrage, canaux, parcelles) qui se superpose sur un milieu physique (essentiellement perçu sous ses dimensions hydrologique et topographique). Ce qui se passera dessus (productions, rendements, etc.) est implicitement considéré comme la simple conséquence de cette infrastructure, comme la valorisation optimale du potentiel de production créé par la disponibilité en eau, indépendamment de tout le reste (et en particulier des structures d'exploitation, et des systèmes de production qui existent autour... et dont on sait, depuis plus de vingt ans, qu'ils sont largement déterminants, même dans les projets d'irrigation⁷).
- 13 En fait, à cette époque, les "bénéficiaires" du futur aménagement n'étaient pas définis : on ne savait pas si les parcelles seraient attribuées aux populations des villages environnants ou à des migrants, comme cela s'est fait dans d'autres aménagements hydro-agricoles au Burkina⁸. Dans ces conditions, pourquoi détailler les structures d'exploitation ? A vrai dire, ce choix, pourtant déterminant même d'un point de vue technique (on ne raisonne pas la taille des parcelles à attribuer, et donc la structure des canaux tertiaires, de la même façon dans les deux cas), n'était toujours pas fait quand les travaux ont commencé, quand les villageois ont vu les bulldozers arriver dans leurs champs, arracher leurs rôniers et leurs manguiers. Des quartiers ont dû être déplacés, leur terroir étant en grande partie dans la zone à aménager, sans même que leurs habitants sachent s'ils auraient accès aux parcelles. Suite aux multiples conflits qui ont bien évidemment surgi, une "mission d'étude sociologique complémentaire" a été confiée à deux sociologues burkinabè, pour recueillir les avis de la population, et faire des propositions en termes de choix des bénéficiaires, de règles d'attribution des parcelles, d'organisation des producteurs.
- 14 Suite à cette étude sociologique complémentaire, il a été décidé d'attribuer les terres aux habitants des villages riverains, en fonction de la taille de la famille. "une priorité est donnée aux anciens occupants du site, qui bénéficient de parcelles plus grandes pour un même nombre d'actifs. Pour respecter la diversité des structures familiales de production, deux types d'attributaires (outre les femmes sur la portion rizicultivable) ont été retenus : les "chefs de concession" et les "chefs de ménage"⁹. Une grille complexe a donc été définie. Des "comités de base", regroupant les attributaires d'un même quartier, ont été constitués, comme interlocuteurs du projet et gestionnaires du

- crédit. Du fait de la complexité des règles d'attribution des parcelles ¹⁰, les comités de base ne coïncident pas toujours avec les mailles hydrauliques ¹¹, qui sont l'unité de gestion de l'eau, ce qui pose vite des problèmes d'organisation quasiment insolubles ¹².
- 15 Dans un souci louable de minimiser les temps de déplacement, on a affecté aux attributaires d'un quartier les parcelles les plus proches de leurs habitations. Certains quartiers, qui avaient perdu le plus de terre, se sont vus attribuer des parcelles dans des
- 16 sols très sableux, de mauvaise qualité, quand leurs bonnes terres, qu'ils cultivaient auparavant, étaient affectées à d'autres. Enfin, certains chefs de terre se sont vus attribuer une parcelle dans le domaine d'un autre chef de terre, qu'ils ne pouvaient donc cultiver. Deux registres se superposent à travers ces conflits. D'une part, un problème technique : une bonne partie de la zone aménagée est constituée de sols sableux, et n'est en fait pas apte à l'irrigation. L'étude de faisabilité a défini le réseau sur des bases purement hydrauliques, sans prendre en compte la carte pédologique, pourtant dressée par la même étude ¹³. D'autre part, les droits fonciers locaux ont été totalement occultés, dans la logique du régime de Sankara. Après de nombreux arbitrages et réunions, une partie de ces problèmes a pu être résolue.
- 17 La mise en culture a finalement pu commencer : maïs d'hivernage et de contre-saison ; une quarantaine d'hectares de tomates de contre-saison (sous contrat avec une entreprise de concentré, à Bobo Dioulasso, à 140 km de là) ; quelques hectares d'oignons ; et enfin, pour les femmes, du riz irrigué sur les 30-40 ha qui sont rizicultivables. Le projet définit l'itinéraire technique à respecter, et affecte (à crédit) à chaque paysan la quantité d'engrais en fonction de la surface de sa parcelle. Des "comités de base" par quartier d'habitation ont été créés, pour servir d'interlocuteur à l'encadrement et gérer les crédits ; après deux ans d'apprentissage, ces comités ont été fédérés dans le "Groupement de la plaine de Douna", censé reprendre à terme la gestion de l'aménagement.
- 18 Lors de l'évaluation, en 1992, les performances technico-économiques sont plutôt médiocres : le taux d'intensité culturale ¹⁴ croît péniblement ; les rendements en maïs sont très médiocres : 800 kg à 1,2 t/ha en maïs ¹⁵, quand le maïs pluvial donne sans trop de problèmes 800 kg/ha, sans engrais. Grâce au contrat avec l'usine de concentré de Bobo Dioulasso, la production de tomates bénéficie d'une certaine garantie d'écoulement et procure à ceux qui maîtrisent l'itinéraire technique des revenus significatifs. Mais les rendements sont très variables et certains producteurs perdent de l'argent. D'autre part, les débouchés limitent les surfaces, et tous ne peuvent pas en cultiver. La diversification par les oignons se heurte au problème des débouchés. Après deux années de fonctionnement, il y a déjà de gros arriérés de crédit sur le maïs ¹⁶.
- 19 Dans un tel contexte, quel peut-être le rôle du sociologue ? On n'en est manifestement pas à se demander l'effet des règles d'héritage matrilineaire goin ou turka sur l'évolution de la structure foncière de l'aménagement... Profitant du fait que les termes de références renvoyaient explicitement à la question de "participation" des paysans, j'ai organisé mon questionnement autour de cette question, prise de façon très "basique" : les paysans ont-ils un intérêt économique objectif à "mettre en valeur" le périmètre irrigué ? si oui, le contexte institutionnel, les rapports entre les paysans et l'encadrement, sont-ils de nature à permettre une prise de responsabilité par les groupements de producteurs ?

- 20 Après une mise au point sur les structures d'exploitations, montrant que les catégories de "chef de concession" et "chef de ménage" utilisées n'étaient pas totalement pertinentes, je me suis donc consacré à analyser la place de l'irrigation dans les stratégies économiques familiales, pour les différents groupes d'acteurs, à partir d'une grille de lecture que j'avais construite sur le fleuve Sénégal (Lavigne Delville 1991). Pour les parcelles d'hommes¹⁷, enquêtes et entretiens confirment que, dans le contexte agroclimatique local, vu les disponibilités en terres pluviales¹⁸ et les conditions de marché, le maïs irrigué intensif ne présente aucun intérêt économique¹⁹. En hivernage, les paysans cultivent un maïs extensif, dans le seul but de ne pas se faire retirer leur parcelle, et prétendent ne pas pouvoir détruire les rôniers qui repoussent dans les parcelles les plus sableuses²⁰. En contre-saison, l'objectif est de compléter les greniers si les récoltes en pluvial ont été insuffisantes, et non de maximiser la production.
- 21 Faute d'intérêt pour cette culture imposée, les paysans ne paient pas les redevances²¹, ne remboursent pas le crédit, d'autant moins qu'ils reçoivent la quantité d'engrais recommandée, et non celle qu'ils souhaiteraient apporter. Dès lors, pourquoi se sentiraient-ils responsables de crédits qu'ils n'ont pas choisis ? Ils utilisent la majorité des engrais reçus sur leurs champs de brousse, sur des bons sols, où il est bien valorisé. Outre cet effet paradoxal (l'aménagement hydro-agricole sert surtout à augmenter les rendements en pluvia1...) ²², le principal intérêt de l'aménagement du point de vue des paysans est la tomate, qui bénéficie d'un écoulement et d'un prix garantis. Mais les paysans déplorent la limitation des surfaces, les problèmes d'écoulement (du fait des retards des camions, une partie de la récolte pourrit au champ), le retard dans les paiements et le manque de transparence comptable (ne sachant pas combien coûtent les intrants qui leurs sont fournis, les paysans contestent le montant qui leur est versé par le projet).
- 22 Cette analyse permet d'identifier quelques thèmes sur lesquels il est urgent que l'équipe du projet travaille, pour améliorer l'enjeu économique de l'aménagement et favoriser ainsi une synergie entre objectifs du projet et objectifs des paysans : améliorer l'organisation du transport de la tomate, tenter de faire aboutir l'idée d'un contrat de production de maïs de brasserie, payé à 60 F/kg, ou de production de semences, etc. Mais les problèmes ne se situent pas seulement là : la structure des groupements²³, le montage du système de crédit, l'organisation de la commercialisation souffrent de vices qui leur interdisent de fonctionner correctement.
- 23 Lors des entretiens, les responsables des groupements ont une analyse très lucide de la situation, tant du point de vue agro-économique ("*comment veulent-ils que l'on mette des engrais dans ces sols ? ce n'est que du sable, l'engrais s'en va dans la terre, il ne reste pas. Là, normalement, c'est tout juste si on fait du petit mil !*") que du point de vue institutionnel. Ils manifestent une totale bonne volonté, soumise aux directives du projet : "*On a nommé un trésorier, parce qu'on nous a dit de le faire. Mais il n'y a pas de caisse. il n'y a pas d'argent à gérer. Le responsable du crédit doit rassembler les remboursements et les amener au projet, mais il n'a pas de liste des dettes individuelles. Comment peut-il faire son travail ? On n'a pas de papier disant qu'on a pris telle quantité. qu'on devra rembourser tant. Même si ce que demande le projet est vrai, il y a toujours des contestations*". Mélange classique d'impuissance face au projet et aux règles qu'il institue (même en admettant qu'ils en aient le désir, vu l'organisation du crédit et la structure des relations entre le projet et les groupements, les responsables paysans ne peuvent de toutes façons pas accomplir les fonctions qu'on leur confie) et de jeu sur une soumission apparente, qui permet de ne pas assumer des

fonctions qui leur ont été imposées et dont ils ne veulent pas. Les problèmes de remboursement du crédit sont logiques. Ils découlent à la fois de l'absence d'intérêt économique pour l'intensification du maïs, et de ces aberrations institutionnelles, qui sont d'autant plus choquantes qu'il s'agit de questions normalement bien connues chez les intervenants de développement et que, dans la même région, des solutions fonctionnelles existent : dans la filière coton, des systèmes de carnets individuels et de reçus sont en place depuis longtemps²⁴ ; à seulement quelques kilomètres de Douana, un projet d'aménagement de bas-fonds a lui aussi mis en place un système fonctionnel. L'équipe du projet ne peut donc sérieusement invoquer l'ignorance : au mieux, cela témoigne d'un refus implicite de prendre ces questions au sérieux, niant vingt ans (sinon plus) d'histoire des interventions ; au pire, c'est un refus conscient de mettre en place un système de règles négociées, qui instaurent un minimum de transparence et limitent le droit à l'arbitraire des cadres du projet. Et puis, dans un contexte où l'adhésion des producteurs au projet est problématique, laisser courir les arriérés de crédit est une façon pour le projet de faire survivre le maïs : les paysans font semblant de mettre le périmètre en valeur en hivernage, et le projet fait semblant de réclamer le remboursement... Cet accord tacite évite d'avoir à procéder à des évictions de parcelles pour absence de culture et permet de montrer aux bailleurs un taux de mise en valeur qui progresse. Schéma classique où la convergence d'intérêts n'existe qu'à la marge et où l'adhésion des "bénéficiaires" au projet se joue sur des subventions occultes.

- 24 La négociation avec la direction du projet n'est pourtant pas totalement inexistante : les paysans ont fini par obtenir de gérer la collecte primaire de la tomate²⁵, et demandent aujourd'hui à accompagner les camions à l'usine pour vérifier le tonnage à l'arrivée²⁶. Ils ont obtenu que, pour la tomate, le détail des comptes individuels leur soit transmis, afin de vérifier les sommes payées par le projet (mais, inconscience ou refus passif de jouer la transparence, le projet le fournit sous forme de listing, en très petits caractères, sous une forme totalement illisible pour les paysans).
- 25 Sur ce registre, mon rôle a été de décortiquer le dispositif institutionnel (groupements, règles du jeu entre projet et paysans) pour en faire apparaître les incohérences fonctionnelles, et de faire des propositions "pratico-pratiques", pour ajuster la structure des comités de base (sur des principes que j'avais discutés avec leurs responsables), pour réformer en profondeur les modes de gestion du crédit, et proposer des règles claires de circulation de l'information entre paysans et structure du projet.
- 26 Il s'agissait finalement de déplacer le regard des intervenants de la seule parcelle irriguée et de ses rendements, pour proposer une lecture plus globale des résultats de l'aménagement, organisée autour des logiques économiques des acteurs d'une part, et des questions institutionnelles d'autre part. Et, à partir de là, de proposer quelques pistes d'amélioration, aussi concrètes que possible pour qu'elles aient quelques chances d'être adoptées. J'ai ainsi tenté de faire passer quelques idées pour assainir la situation, donnant pour une grande part aux revendications des paysans le statut de recommandation d'expert, espérant ainsi en faire aboutir quelques-unes... sans plus avoir par la suite le moindre moyen d'influer sur le cours des choses, qui dépend de la façon dont les différents acteurs (et en particulier les bailleurs de fonds) s'emparent par la suite de ces analyses²⁷. Un de mes grands regrets est, faute d'en avoir à ce moment perçu l'enjeu, de ne pas avoir organisé sur place une restitution commune à la direction du projet et au bureau du Groupement de la plaine, afin que mon diagnostic et mes propositions aient été entendus simultanément par les deux parties, et puissent

être utilisés par les paysans dans leurs rapports de force avec le projet. Je me suis laissé piéger par la logique classique de l'expertise, qui veut que les conclusions soient restituées aux seuls commanditaires (en l'occurrence le bailleur de fonds, la direction de l'ONBAH, et celle du projet).

- 27 Bien classiquement, le travail du socio-anthropologue a consisté à répondre a posteriori à des problèmes qui ne seraient pas posés (ou du moins pas de la même façon) s'ils avaient été anticipés, et s'ils avaient fait l'objet d'une réflexion a priori, permettant de définir une stratégie d'intervention cohérente. Bref, si ceux qui ont défini le projet et ceux qui l'ont mis en place n'avaient pas fait semblant d'oublier que le riz ou le maïs ne poussent pas tous seuls et qu'il y faut des paysans, et qu'une mise en valeur paysanne n'est pas une culture en régie ²⁸. L'apport du socio-anthropologue ne tient pas tant à une connaissance fine des structures sociales goin et turka, qu'à une capacité à articuler les grands traits de ces structures (diversité des unités de production, matrilinearité, logiques économiques des différents groupes d'acteurs) à l'économie de la production agricole, à la sociologie de l'irrigation, et à des règles de base de l'action collective et de la sociologie des organisations.

limiter les dégâts et éviter les erreurs grossières... dans un contexte d'irresponsabilité généralisée ²⁹

- 28 Par la somme des erreurs et des problèmes rencontrés, le projet d'aménagement de la plaine de Douana fait un peu figure de cas d'école, d'archétype d'un projet conçu sur une logique de génie rural et même pas de mise en valeur agricole (cf. le problème pédologique) et imposé par une volonté politique. Les problèmes soulevés (approche techniciste souffrant parfois elle-même de graves incohérences ³⁰; incapacité des institutions de développement à reconnaître et prendre en compte les logiques paysannes; faiblesse, sinon absence, de prise en compte de l'expérience, et répétition des mêmes impasses méthodologiques - en particulier pour tout ce qui touche à l'institutionnel; etc.) sont hélas encore récurrents dans les projets de développement Douana illustre aussi le rôle du sociologue "pompier de service" qu'on appelle en 1986 pour essayer de sauver les meubles ³¹ et travailler, dans l'urgence et en situation conflictuelle, sur des questions de base qui auraient dues être traitées bien avant ³². Lorsque le projet est déjà engagé, il ne peut s'agir que de limiter les dégâts, de valoriser ce qui peut être valorisé. Comme chacun le sait, c'est largement en amont, dès la phase de conception, que des bases saines doivent être posées. Or, sauf exception, les études de faisabilité ne permettent pas de questionner la pertinence (économique, pour les "bénéficiaires" et non seulement en termes de "taux de rentabilité interne", sociale, institutionnelle, etc.) de l'action proposée, ce qui pose un sérieux problème de méthodologie: comment intégrer la connaissance des logiques paysannes dans les méthodes d'évaluation socio-économique? ³³

- 29 Mais un bureau d'études répond à des termes de références et ferait intervenir des sociologues et des économistes ruraux si on le lui demandait et si on le payait pour cela. Le cœur du problème n'est bien évidemment pas là (une étude de faisabilité ne sert pas à savoir si tel projet est utile et faisable, mais à dire comment le faire), mais dans les mécanismes de prise de décision: il est de la responsabilité des bailleurs de fonds - et des administrations centrales, mais on sait qu'elles peuvent avoir d'autres intérêts dans l'affaire - de ne pas accepter de s'engager à financer un projet dont les bénéficiaires ne sont pas définis, où les règles d'attribution des parcelles, la façon de régler le problème foncier et le déplacement des populations ne sont pas clarifiés, où l'on ne dit rien des

effets induits par l'aménagement, du coût d'opportunité qu'il représente pour les paysans et qu'il faut bien mettre en regard des bénéfices attendus par hectare ³⁴.

- 30 Les sociologues peuvent là jouer un rôle de lobbying, pour imposer au sein des institutions financières la prise en compte de certains critères dits "sociologiques" ³⁵ dans l'instruction de projets. C'est ce qu'a fait M. Cernea (1991-1993) à la Banque mondiale. Selon lui, la prise en compte de ces critères a permis une amélioration significative des performances des projets. Mais, d'après ses propres écrits, il s'agit là de critères basiques (comme : "A-t-on prévu une politique de ré installation pour les familles déplacées à cause d'un barrage ?") qui, s'ils peuvent éviter des erreurs grossières et des drames humains, ne suffisent guère à garantir l'adéquation avec la réalité locale. La validité économique et sociale d'un projet se joue sur des critères autrement plus subtils. Et puis, faut-il être grand clerc, et avoir fait 8 ans d'études de sociologie pour savoir que la terre est toujours un sujet sensible, à considérer avec précautions ; que les paysans peuvent sortir les fusils (ou du moins devraient le faire !) s'ils voient les bulldozers détruire leurs manguiers sans savoir quel sort leur est réservé ni s'ils auront accès à l'aménagement ? Faut-il avoir un doctorat d'agro-économie pour savoir que la rentabilité du maïs irriguée n'est pas évidente quand il pleut 1000 mm/an ? Faut-il avoir 20 ans d'expérience dans le crédit ou l'appui institutionnel pour savoir qu'un crédit imposé n'a guère de chance d'être remboursé, qu'une absence de transparence dans les affaires d'argent est une source de conflits permanents entre paysans et projet, et nourrit les accusations de malversations ?
- 31 Ne s'agit-il pas de questions de bon sens, de critères récurrents dans l'expérience des projets, et devraient faire partie du "patrimoine culturel" commun à tout intervenant ? Or cela reste manifestement limité à certains d'entre eux qui, par éthique ou par souci d'efficacité, se les imposent, parfois contre les logiques financières des bailleurs. Du fait de l'absence quasiment complète de sanction par l'efficacité, le fonctionnement global du champ du développement autorise une irresponsabilité généralisée (des bailleurs de fonds aux encadreurs locaux en passant par les experts), qui elle-même, n'incite aucunement à capitaliser l'expérience pour éviter de recommencer dix fois les mêmes erreurs, à avoir une réflexion distanciée et constructive sur ses pratiques d'intervenant.
- 32 Vu le poids des bailleurs de fond dans les prises de décision, et leur contrôle indirect sur l'ensemble des acteurs du développement, c'est clairement à leur niveau qu'une grande partie de la question se joue (sans oublier que les services techniques des bailleurs de fond sont souvent prisonniers des règles imposées par leurs services financiers, et qu'ils subissent fréquemment de fortes pressions politiques, de la part des Etats partenaires ou de leur gouvernement). Cela se traduit en termes très pratiques : quels sont les moyens que se donne un bailleur de fond pour juger de la validité (ou au moins de la non nuisibilité !) d'un projet où il va dépenser des millions de francs provenant des contribuables de son pays, souvent sous forme de prêt remboursable par le pays "bénéficiaire" ? Il y a là un grave problème de responsabilité, et je considère qu'il est scandaleux qu'il n'y ait pas systématiquement contre-expertise au-dessus d'un certain volume financier ³⁶. L'argument du coût supplémentaire, classiquement mis en avant, n'est clairement pas recevable quand on voit les milliards de francs gaspillés dans des projets aberrants ou simplement mal montés. Mais on se confronte là aux mécaniques lourdes de la coopération...

- 33 Tout en contribuant utilement à une "anthropologie des institutions" (Abelès 1994), une anthropologie des développeurs, des analyses rigoureuses du fonctionnement du système du développement pourraient jouer ici un rôle positif, en mettant au grand jour les causes structurelles de cet état de fait, en identifiant des points de blocage et des marges de manœuvre, complétant d'un autre point de vue les efforts internes aux intervenants de développement pour faire évoluer les pratiques et les dispositifs ³⁷.
Influer sur la conception et la mise en œuvre des projets, pour réduire les décalages avec les conditions matérielles et les logiques d'intérêt des bénéficiaires
- 34 Un rôle plus positif des sciences sociales peut être de contribuer à la conception d'un projet, par une participation active aux études préalables. Non pour "appliquer" une connaissance sociale, mais pour animer un dialogue avec les techniciens afin que la conception technique et institutionnelle du projet ne soit pas trop déconnectée par rapport aux réalités économiques et sociales locales ; pour pousser les concepteurs à s'interroger sur la validité du montage institutionnel prévu, par rapport aux objectifs affichés du projet ³⁸.
- 35 Grâce aux multiples travaux sur l'innovation, on sait en effet aujourd'hui que le décalage entre les propositions techniques des projets et les logiques de production et/ou les possibilités matérielles des paysans obligent ces derniers à "désarticuler" le paquet technique pour y puiser ce qui correspond à leur situation. Inversement, l'adoption de thèmes techniques peut être très rapide lorsqu'ils sont en convergence avec les logiques des producteurs (et ce, que le projet soit "participatif" ou non). Un tel décalage est inhérent à la confrontation de logiques techniques et de logiques paysannes, et il serait vain de vouloir le supprimer. Reste que, dans bien des cas, un meilleur ciblage permettrait des économies de moyens et des gains d'efficacité significatifs.
Contribuer à définir une problématique d'intervention
- 36 Définir une problématique d'intervention, c'est poser un certain nombre d'hypothèses, qui vont orienter les expérimentations, et la façon de travailler. Cela demande de cerner le contexte dans lequel on intervient, d'avoir une représentation, simplifiée mais opératoire, de la réalité locale. Or, un problème agronomique (comme toute question opérationnelle) est fondamentalement un problème interdisciplinaire : l'agriculture est en effet une pratique sociale de production de matières utiles à l'homme, grâce à l'artificialisation du milieu. Un système agraire est une réalité complexe, dont les évolutions sont gouvernées par la façon dont les paysans exploitent et transforment le milieu, en fonction de leurs logiques de reproduction économique et sociale, de l'accès aux moyens de production, et des conditions économiques globales (Etats, marchés, etc.).
- 37 Bien sûr, des réunions avec les paysans permettent de découvrir cette réalité et de poser les hypothèses. Rien sûr, c'est au fur et à mesure que vont se révéler les enjeux, les problèmes, les questions. Mais il faut bien définir a priori un certain nombre de choses, structurer la stratégie d'intervention en fonction de la situation locale. Faute de construire a priori une problématique d'ensemble, centrée sur les dynamiques agraires, on se condamne à une vision implicite des paysans, au pire caricaturale ³⁹, au mieux inadéquate (insuffisante prise en compte des différenciations, impasse sur l'importance des revenus extra-agricoles et des migrations, absence de prise en compte des dynamiques d'innovations locales, etc.), que le projet mettra - au mieux - un an ou deux à dépasser, quand il ne faut pas attendre l'évaluation et la phase suivante... Les

démarches d'analyse du milieu rural qu'utilisent les agronomes et les agro-économistes sont assez performantes sur les modes d'exploitation du milieu et les systèmes de production. Agronomes et agro-économistes s'intéressent de plus en plus aux stratégies des producteurs, où ils reconnaissent aujourd'hui le déterminant des pratiques techniques. Mais, tout en travaillant sur les processus de décision et les stratégies, ils limitent l'éventail des logiques à quelques grandes rationalités socio-économiques (rémunération du travail, maximisation du revenu, minimisation des risques, etc.), qui, pour être opératoires, n'en sont pas moins réductrices, et insuffisantes pour comprendre les logiques d'action des acteurs ⁴⁰. L'anthropologie sociale et économique a ici des apports conséquents à faire, pour contribuer à faire prendre en compte les structures familiales et les règles d'accès aux moyens de production (terre, travail, capital), dont la combinaison est à la base du procès de production agricole, et pour permettre aux intervenants de comprendre quelles sont les logiques économiques des paysans, et comment elles se traduisent en stratégies de production ⁴¹.

- 38 Il s'agit là d'achever le recentrage de l'analyse sur les stratégies de reproduction économique, alors que les agronomes, après être - et pas toujours - passés de la parcelle au système de production (combinaison des activités agricoles et pastorales), ont du mal à passer au système d'activité (combinaison des activités, agricoles ou non). La rareté des bonnes analyses micro-économiques au Sahel est quelque chose de frappant ⁴², et il est dommage que les anthropologues aient abandonné le terrain de l'anthropologie économique.
- 39 Définir une stratégie d'intervention demande aussi de réfléchir aux interlocuteurs, aux alliances : quelles catégories de paysans sont les plus concernés par ces problèmes identifiés, lesquelles sont les plus à même de modifier leurs systèmes de production ? Peut-on s'appuyer sur les groupes préexistant comme relais de l'information (Floquet 1994) ? Réaliser l'expérimentation chez un captif ne risque-t-il pas de bloquer la diffusion des résultats ? Faut-il travailler avec le chef de chantier, qui gère au quotidien l'exploitation et organise le travail, et constitue l'interlocuteur "naturel" de l'agronome, ou bien avec le vieux, qui détient les cordons de la bourse et fait les choix d'investissements (Vierstra 1994) ? En lutte anti-érosive, comment gérer la contradiction entre des investissements privés, sur les parcelles familiales, et la nécessité d'une coordination des actions à l'échelle du terroir ou du tronçon de bassin versant (Delisle & Jacob 1995) ? Autant de choses sur lesquelles il est encore trop rare de rencontrer une réflexion méthodologique dans les projets.
- 40 Avec leur connaissance des rapports sociaux, leur capacité à analyser les enjeux, leur souci de l'histoire et des dynamiques, les socio-anthropologues peuvent se révéler d'un apport précieux, pour construire, avec les techniciens, une problématique de la région et une démarche d'intervention qui prennent en compte les grandes lignes des logiques paysannes et, éventuellement, les spécificités de l'organisation socioéconomique et socio-politique locale. Si l'appel à des spécialistes de la région est utile, la communication sera parfois plus facile avec des généralistes, qui sauront exploiter les travaux existant, les synthétiser et les reformuler dans une perspective plus opérationnelle, accessible aux intervenants. Bien souvent, il s'agit en effet plus de mettre à disposition des connaissances déjà existantes que d'en produire des spécifiques.

Discuter les conditions sociales de validité des techniques proposées

- 41 Un problème de baisse de fertilité de terres est mis en avant par les paysans et les services techniques locaux. Le premier travail des agronomes consiste à préciser le problème et à identifier les blocages⁴³. Mais la fertilité n'est pas une donnée absolue, mais un jugement sur les potentialités d'un milieu, en fonction des techniques disponibles, et des coûts et risques liés à l'extériorisation de ces potentialités. Ce n'est jamais seulement un problème de relations eau/sol/plante⁴⁴, et, outre le milieu, les pratiques des paysans - ce qu'ils font, comme ce qu'ils pourraient faire - sont aussi le produit de l'environnement économique, des structures familiales d'exploitation, les règles d'organisation du travail au sein de la famille, les logiques de reproduction économique et sociale des unités familiales, etc.
- 42 Dès lors, une "solution" technique ne sera pertinente que si elle est économiquement performante, et si elle s'inscrit dans les logiques sociales locales. Autrement dit, si les paysans ont intérêt (en fonction de *leurs* intérêts...) à l'adopter, et, dans cette hypothèse, s'ils en ont la possibilité matérielle. Ainsi, pour des techniques d'aménagements de surface, qui impliquent un investissement important dans la terre, cela demande de répondre à une série de questions : quelle place est assignée à l'agriculture dans les logiques économiques de la reproduction familiale, parmi les autres ressources ? En fonction des droits sur la terre, un agriculteur peut-il investir dessus, planter des arbres, etc. ? Quelle est l'ampleur des prêts de terres ? Les jeunes ont-ils intérêt à investir leur travail pour améliorer la terre à long terme ? Vu les rapports entre jeunes et vieux au sein des unités familiales, des solutions techniques basées sur l'intensification en travail sont-elles réalistes ? Quel est le coût d'opportunité du travail en saison sèche, etc.
- 43 Sur ces deux premiers aspects, il s'agit essentiellement de mobiliser des connaissances préexistantes : connaissances théoriques sur les sociétés paysannes, leur fonctionnement économique, et leur histoire, connaissance spécifique sur une région ou une société donnée. Il s'agit de formater des connaissances existantes, mais dont ne disposent pas forcément les commanditaires (même des notions de base, aussi triviales puissent-elles paraître aux anthropologues, sur le fonctionnement des unités familiales, sur les dynamiques sociales, sur les enjeux de pouvoir, sur les dynamiques de l'action collective), de construire un cadre d'analyse plus adéquat, et non vraiment de produire de la connaissance nouvelle. Au risque de frustrer les chercheurs mobilisés à cette occasion, de tels apports sont d'abord du registre de l'expertise (c'est-à-dire de la mobilisation, sur une question donnée, d'un ensemble de références théoriques et empiriques acquises ailleurs et auparavant) plus que de la recherche, même si des enquêtes ponctuelles, une série d'entretiens, sont nécessaires pour adapter un modèle, valider une analyse, affiner une hypothèse, même si cela demande de mobiliser tout le savoir-faire de l'anthropologue⁴⁵.
- 44 Au fur et à mesure du travail, des questions pointues pourront se poser qui nécessitent une étude plus poussée, ou une enquête spécifique : les enjeux fonciers autour d'un aménagement de bas-fonds, par exemple ; le lien éventuel entre le statut social et économique et l'adoption de telle pratique ; les enjeux de la clôture des parcelles, par rapport aux modes d'appropriation de l'espace et aux différents groupes d'acteurs. Il s'agit là de demandes spécifiques, dont le besoin émerge au cours du travail opérationnel, de même que l'agronome peut demander une mission d'appui d'un pédologue pour mieux comprendre les problèmes qui se posent dans tel type de sol : l'objectif est alors d'apporter des connaissances complémentaires sur une question

ciblée, qui viennent préciser, enrichir, ou remettre en cause les hypothèses de départ, et conduire à ajuster la problématique de travail ⁴⁶.

- 45 Dans ces différents cas de figure, les connaissances de sciences sociales ne seront utiles que si le lien est fait avec les questions pratiques, autrement dit si l'on explicite, dans une perspective interdisciplinaire, la façon dont les logiques d'acteurs se traduisent en pratiques.

Travailler sur le "*hardware*" des propositions techniques

- 46 Dans le cas de techniques d'aménagement de l'espace, comme l'irrigation, qui transforment profondément le milieu, les décalages sont souvent massifs, et les logiques paysannes de réinterprétation ne suffisent pas à décomposer le paquet technique pour le réadapter à leur situation ⁴⁷. Dès lors, c'est bien en amont que les choses se jouent et qu'il faut tenter de réduire le décalage, en intervenant sur la conception même des réseaux ⁴⁸.
- 47 Une telle expérience a été tentée par la coopération hollandaise, en collaboration avec l'ADRAO (Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest), dans la vallée du Sénégal ⁴⁹: face aux problèmes rencontrés par les grands aménagements hydro-agricoles gérés en régie dans le delta du fleuve, l'équipe du projet, qui regroupait anthropologues et ingénieurs du génie rural, a proposé de modifier les schémas d'aménagement, pour créer des unités hydrauliques autonomes au sein de l'aménagement global, qui coïncident avec des groupements de producteurs à taille humaine (20 à 50), fondés sur des unités sociales localement pertinentes (appartenance à un même quartier, etc.). Ils ont ainsi largement facilité la gestion interne du périmètre, donnant naissance au modèle des "aménagements intermédiaires" ⁵⁰. L'enjeu est alors de prendre acte de la dimension sociale de l'irrigation (des paysans cultivant leur parcelle individuelle, mais interdépendants pour l'accès à l'eau, et devant donc se donner des règles d'action collective pour définir les règles d'accès à l'eau, les modalités de décision, les sanctions éventuelles, etc. La gestion pratique d'un réseau est le fruit de ces règles, et jamais la stricte rationalité technique ⁵¹), et de travailler à concevoir un système irrigué qui soit gérable (techniquement et socialement) par les paysans. Grâce à leur connaissance du fonctionnement socio-politique de la société haalpulaar, mais aussi aux recherches menées de par le monde sur les systèmes irrigués paysans, les anthropologues ont pu mener un dialogue avec les ingénieurs du génie rural, et les amener à modifier leurs propositions techniques, afin que ce "*hardware*" de l'aménagement hydro-agricole qu'est le réseau hydraulique soit compatible avec la forme de management qui était souhaitée ⁵². Il ne s'agit pas de dire que les lois de l'hydraulique doivent se plier aux lois de la sociologie : les schémas proposés doivent être techniquement irréprochables. Mais il faut affirmer avec force qu'un système irrigué, ce n'est pas seulement des canaux avec de l'eau qui circule ⁵³ mais aussi un cadre structurant, qui met en relation d'interdépendance des acteurs qui, tout en poursuivant des logiques de reproduction économique et sociale personnelles et familiales, doivent arriver à gérer cette interdépendance et se partager une ressource rare et/ou coûteuse ; que cela pose de multiples questions (appropriation et répartition de la ressource, problèmes d'action collective) qui sont, plus que l'efficacité technique du réseau, déterminantes pour sa viabilité à terme (Ostrom 1992) ; qu'il vaut mieux des règles de distribution de l'eau souples, qui soient compatibles avec les différentes activités des producteurs, faciles à mettre en oeuvre et surtout légitimes aux yeux des usagers, quitte à gaspiller un peu

d'eau et accroître les coûts de production, qu'un tour d'eau techniquement parfait, mais ingérable pour les paysans, etc. Bref, qu'un système irrigué est un "hybride" (Latour 1991), à la fois technique et social, à penser comme tel.

- 48 Concrètement, il s'agit simplement de prendre en compte cette dimension sociale de la réalité d'un aménagement hydro-agricole, et d'inclure dans le cahier des charges de l'ingénieur chargé de dessiner le réseau, quelques autres paramètres que la topographie, les sols ⁵⁴, et les besoins prévisionnels en eau ⁵⁵. Pourquoi cela rencontre-t-il tant de résistance ? Après tout, la pédologie, c'est déjà une autre compétence que l'hydraulique. Mais, du point de vue des sciences techniques, les "facteurs sociologiques" ne sont acceptables que comme facteurs secondaires. Le point de vue anthropo-sociologique, même si sa pertinence est démontrée empiriquement de multiples fois, se heurte à la force de la culture technique et est ressenti par les cadres du génie rural comme une ingérence intolérable dans leur domaine de compétence. D'autant que rares sont les cas comme celui-ci, où les anthropologues font l'effort d'engager le dialogue, et de se placer, au moins provisoirement, sur le terrain des autres, pour discuter, schémas techniques en main, les conséquences des choix techniques sur l'action collective, ou de l'impact du choix des sites à aménager sur les pistes de circulation du bétail. Or, si l'on veut que l'analyse sociale puisse être prise en compte par les intervenants, il faut bien construire ces "passerelles", ces chaînons manquants du raisonnement, entre l'analyse sociale et la structure des réseaux de canaux, ce qui n'est a priori familier, ni au chercheur spécialiste de la société haalpulaar, ni à l'ingénieur du génie rural. Il y a là place pour des spécialistes thématiques (gestion sociale de l'eau), dont les compétences sont aussi importantes qu'une connaissance fine de la société haalpulaar.

Élaborer, en collaboration, des outils d'analyse

- 49 Les sciences sociales ne sont pas prédictives. Il n'y en a pas moins des régularités, à partir desquelles on peut anticiper un certain nombre de choses, ou en tous cas attirer l'attention des intervenants et construire des outils de diagnostic. En Afrique sahélienne et soudano-sahélienne, l'aménagement des bas-fonds mobilise villageois et projets (même si c'est sur des logiques différentes). Tous les intervenants se confrontent, un jour ou l'autre, à la question foncière, et ne savent pas par quel bout la prendre : des conflits non perçus bloquent le chantier, ou bien aboutissent à des aménagements réalisés mais non cultivés. Or, si l'on connaît bien le foncier pluvial, irrigué, pastoral, etc. (cf. Le Roy, Le Bris, et Mathieu 1991), les spécialistes du foncier connaissent mal ce qui se passe dans les bas-fonds. Pour avancer dans la compréhension des enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds, et proposer des repères aux intervenants, j'ai monté un programme d'étude, en collaboration avec deux anthropologues spécialistes du foncier (J. Bouju et E. Le Roy) et quatre projets de développement intéressés par la démarche (Lavigne Delville 1995a). Il s'agit de croiser apports théoriques récents théorie des maîtrises foncières (Le Roy 1995), trames foncières (Bouju & Brandt 1989), anthropologie politique du développement - et connaissance empirique des intervenants de terrain pour construire ensemble, à partir d'études de cas diversifiées, une synthèse sur les enjeux fonciers des aménagements (types de droits s'exerçant sur cet espace spécifique, enjeux économiques et politiques liés à l'aménagement, qui transforme la valeur de la terre, et amène parfois des redistributions foncières, impact des choix d'intervention des projets), et des outils de diagnostic de ces enjeux. L'identification préalable des différents pouvoirs qui s'exercent sur tout ou partie du bas-fond (maîtrises de terre, chefferies politiques,

préfets, etc.) et la cartographie de la sociologie politique de l'espace à aménager (la trame foncière) se confirment comme des outils "simples" mais opératoire pour cerner la complexité sociale de l'aménagement, identifier les personnes dont l'accord sera nécessaire, et repérer une éventuelle manoeuvre des "demandeurs" pour s'approprier un espace sur lequel ils n'ont que des droits d'usage. Ce sont donc des outils opérationnels, qui peuvent s'intégrer à une démarche d'identification, non pour en tirer une conséquence mécanique, mais pour permettre à l'intervenant de situer les enjeux de son intervention ⁵⁶ et d'y adapter sa démarche.

- 50 Pour éviter d'aboutir à un rapport de recherche qui serait difficile d'accès aux intervenants et resterait dans un placard ⁵⁷, l'ensemble de l'étude est finalisé, et le montage institutionnel essaie d'organiser la tension entre chercheurs et praticiens tout au long du processus. En s'impliquant concrètement dans l'adaptation de leurs connaissances à un thème précis (les bas-fonds) et leur opérationnalisation, les chercheurs reconnaissent qu'il y a un équilibre à trouver entre sophistication des analyses et logique opérationnelle, jugent qu'il est de leur responsabilité de contribuer à cette adaptation, en construisant un "modèle intermédiaire" qui soit à la fois anthropologiquement validé et utilisable par les intervenants. Tout en étant une forme spécifique de valorisation de la connaissance anthropologique, un tel travail n'est pourtant pas de la vulgarisation au rabais. La démarche mobilise les apports récents sur les théories des maîtrises foncières et l'anthropologie du développement. De plus, elle ouvre des perspectives intéressantes pour les débats actuels sur la dynamique des systèmes fonciers : mis en culture récemment (souvent dans les années 1940 au sud Mali et au sud Burkina), parfois par intervention coloniale, les bas-fonds se révèlent des zones où l'histoire de la création des droits de culture ne relève pas totalement du droit "coutumier", où se lit une création contemporaine de droit foncier hybride.

L'accompagnement de l'information anthropologique ⁵⁸

- 51 La difficulté d'accès est un reproche fait classiquement aux travaux anthropologiques : difficulté de lecture d'abord (langage : concepts et façon de rédiger, épaisseur des ouvrages - eux ne sont pas payés pour lire... -, difficulté à en tirer des leçons opérationnelles) et accessibilité physique ensuite : un agronome ne sait pas forcément quelles revues pourraient lui être utiles.
- 52 De fait, l'essentiel de la littérature socio-anthropologique est une production scientifique, et donc d'abord destinée aux pairs, ce qui est parfaitement logique. Or, pour un autre public, les axes d'analyse, mais surtout les pré-requis, les références théoriques, le langage ⁵⁹ aussi, ne sont pas les mêmes.
- 53 Communiquer pour des intervenants de développement (en rapport d'expertise ou en article de synthèse) est un autre registre littéraire que publier dans *L'Homme*. Ce n'est pas pour autant de la vulgarisation de bas-étage, et n'implique pas d'abandonner la rigueur anthropologique. Mais cela demande un minimum d'effort pour sentir quels sont les pré-requis à préciser, élaguer des développements qui font d'abord référence à des débats internes à la discipline ; redéfinir un certain nombre de concepts de base ; raccrocher l'analyse à des choses qui font sens pour le public - fut-ce pour s'en décaler ; simplifier le style, etc.
- 54 Il faut ici insister sur l'intérêt des articles ou ouvrages de synthèse, des "modèles intermédiaires", ni théories générales et abstraites, ni monographies localisées. Le livre de Faye et Benoit-Cattin (1979) sur "l'exploitation agricole en Afrique soudanosahélienne", et l'article d'Ancey (1975) sur les "niveaux de décision et fonction

objectif en milieu rural africain" ont sans doute fait plus que bien des recherches pointues (sur lesquelles ils se sont bien sûr appuyées et qui en ont été des conditions) pour faire passer chez les développeurs une vision complexe des structures familiales, reconnaissant la pluralité des logiques d'acteurs en leur sein.

- 55 Un autre problème est qu'il est toujours difficile de traduire une connaissance générale en outils opérationnel. De même qu'un manuel d'agronomie générale ne dira pas comment traiter les pucerons qui mangent mon rosier, lire "la société minianka" ne me dit pas comment fonctionnent les groupements de producteurs de la région, ni la place des revenus extra-agricoles dans les stratégies économiques paysannes. Il y a différents niveaux d'analyse à mobiliser, parfois différentes spécialités au sein des sciences sociales⁶⁰, et des articulations à opérer entre eux.
- 56 Les travaux actuels de socio-anthropologie, qui proposent une vision dynamique, ouverte, en termes de jeux d'acteurs, sont sans doute plus facilement accessibles et utilisables que les monographies classiques, cherchant à reconstruire une théorie sociale locale. Mais il se pose toujours la question des indicateurs pertinents, qui permettent aux intervenants de se repérer là où ils ont à travailler⁶¹ et celle des chaînes de raisonnement qui permettent de faire le lien entre (par exemple) structure familiale et pratiques culturelles (cf. la question de l'interdisciplinarité). S'il veut être compris, c'est au socioanthropologue de faire une partie du chemin et de contribuer à construire ces liens.
- 57 Enfin, la communication, et plus encore l'accompagnement de l'information anthropologique, ne se limite pas à l'écrit. Les discussions lors d'une expertise, la formation à l'enquête, la participation aux rencontres et séminaires, sont autant de façon de contribuer à faire passer quelques idées. Les interventions en formation initiale ou continue des ingénieurs⁶² sont aussi un enjeu important, puisque c'est là que la majorité des intervenants acquièrent leur culture professionnelle.
- 58 Le rôle de la socio-anthropologie ne se limite pas à produire de la connaissance. Elle est aussi de la rendre accessible. S'investir, en partie, dans ce type de communication peut prendre un peu de temps, mais n'est-il pas de la responsabilité sociale des chercheurs que de communiquer leurs savoirs en dehors de leurs pairs ?
Du bilan a posteriori aux hypothèses de travail : les difficultés d'un changement de perspectives
- 59 Une intervention se base sur une vision prospective, sur des hypothèses. Hypothèses sur les blocages techniques aux systèmes de production, sur les stratégies et les contraintes des producteurs, sur les facteurs qui vont présider à l'adoption ou au rejet de telle ou telle proposition. Les chercheurs en général, et ceux des sciences sociales en particulier, sont plus familiers du bilan a posteriori, de l'analyse ex-post des mécanismes et processus qui ont abouti à la situation actuelle que de la prospective. Ils répugnent souvent à s'engager sur des hypothèses, des scénarii⁶³. Prétendre jouer un rôle constructif pour les projets de développement demande cependant d'accepter ce risque, d'accepter de se décaler, pour un temps, de son rôle habituel pour mobiliser *d'une autre façon* les connaissances acquises, Comme pour la vulgarisation scientifique, il s'agit d'un exercice spécifique de mobilisation des résultats de la recherche.
- 60 Il ne faut pas sous-estimer le changement d'optique et de mode de raisonnement qu'implique le passage de l'observation à l'action. L'observation peut se permettre de délimiter son champ, de prendre le temps de construire, vérifier et valider ses hypothèses. L'action s'appuie sur une représentation simplifiée de la réalité, qui met

nécessairement en jeu des éléments issus de multiples registres de connaissance, et devrait idéalement être global, articulé et hiérarchisé. Elle doit être capable d'intégrer "en temps réel" ce que lui renvoie la réalité, pour adapter en permanence cette représentation. Recherche et action sont deux registres différents de rapports à la réalité, ce qui (outre les logiques institutionnelles) explique que les gens se spécialisent en général dans l'un ou l'autre.

- 61 S'impliquer dans la définition d'hypothèses de travail, dans une optique d'intervention, est pourtant un exercice intéressant pour le chercheur : cela oblige à décanter sa connaissance des réalités locales pour en tirer un modèle simplifié et dynamique, en termes de logiques d'acteurs. L'intervention crée alors une situation quasi-expérimentale, et suivre ensuite les réactions des différents groupes d'acteurs au projet permet de tester le modèle, de le valider, ou de l'enrichir par la prise en compte d'autres paramètres, qui avaient été négligés. L'action s'appuie en effet sur un "modèle", souvent implicite, sur des hypothèses quant au poids respectif des différents facteurs. Faute de pouvoir - ou de vouloir - prendre le temps de vraiment construire et valider ce "modèle", la pertinence de l'action tient à celle de ce modèle. D'où l'importance de ne pas se tromper sur les éléments pertinents et sur la hiérarchie des facteurs. C'est là tout l'enjeu - et la difficulté - de l'expertise (et donc l'utilité de s'appuyer sur un modèle théorique validé).

Interface entre projet et "bénéficiaires" ou substitut à la confrontation ?

- 62 Le rôle classiquement attribué aux socio-anthropologues - ou qu'ils se donnent eux-mêmes - est un rôle d'interface entre les populations et les pouvoirs publics ou les projets. Ce sont eux qui connaissent "les populations", qui savent leur parler, qui savent les comprendre... et peuvent les défendre le cas échéant. Lors de l'étude de 1986, à Douna, les sociologues devaient voir si les paysans étaient intéressés par l'aménagement et quels étaient leurs souhaits en matière d'attribution de parcelles. Lors de l'évaluation, en 1992, il me fallait devenir le porte-parole des revendications des paysans, qui n'aboutissaient pas dans les discussions directes avec le projet. On demande au sociologue de recueillir et de transmettre ce que pensent "les populations" au lieu d'aller leur demander directement. C'est ainsi qu'on voit des sociologues réaliser des enquêtes pour savoir si les gens veulent des lavoirs sur les canaux ; s'ils préfèrent des pompes à main ou des pompes à pied sur un forage, ou même enquêter sur les pratiques de fertilisation des terres et les conditions d'utilisation du fumier !
- 63 Mon propos n'est pas de nier l'intérêt ou la nécessité de ce genre d'enquêtes. Vu le décalage entre schémas de pensée des intervenants et demandes des bénéficiaires, et tout ce qui peut contribuer à le réduire est bienvenu. On sait que le contexte institutionnel créé par les projets empêche bien souvent ses membres d'espérer avoir, lors de réunions de groupe, des réponses qui ne soient pas trop surdéterminées par les relations projet/paysans. Des enquêtes externes (mais sont-elles vraiment perçues comme telles par les enquêtés ?) menées par des gens dont la compétence est de savoir dépasser les biais méthodologiques de ce type peuvent apporter quelque chose. Je m'interroge cependant sur leur fonction. Ce genre d'information fait-elle partie d'un registre extérieur au fonctionnement d'un projet et aux responsabilités d'une équipe de cadres, pour qu'il faille aller chercher des sociologues consultants pour cela ? Cela leur donne du travail, c'est donc très bien pour eux. Mais n'est-il pas de la responsabilité professionnelle d'un technicien de savoir ajuster ses savoir-faire et ses compétences techniques dans des contextes particuliers ? De savoir dialoguer avec ceux à qui

l'intervention est destinée ? S'agit-il d'un refus de ce dialogue avec ceux qu'on appelle désormais les "partenaires" ?

- 64 Ou bien simplement d'une logique interne au fonctionnement bureaucratique, qui veut qu'une information doive prendre une forme de rapport écrit ?
- 65 On sait que les réunions entre paysans et projet sont en général convoquées par le projet, et ont pour but, d'informer, de "sensibiliser", etc., bref sont dans une logique de communication descendante. D'autres peuvent être organisées pour résoudre un problème. Mais dans combien de projets y a-t-il les instances où cadres et délégués villageois discutent de l'avancée du projet, des résultats, négocient les orientations (ne serait-ce que les résultats des essais agronomiques et les programmes pour l'année suivante) ? L'intervention du sociologue ne sert-elle pas de substitut à l'expression directe des "bénéficiaires", à évacuer la nécessité d'instances de concertation ? Il est vrai que ces problèmes de communication ne sont guère simples, et qu'il ne suffit pas de mettre les paysans et la direction du projet dans une même salle... Les paysans ont une trop longue expérience des rapports avec les cadres pour sortir volontiers de cette soumission apparente au pouvoir technocratique, si bien symbolisée par le "on a bien compris, on est très contents", qui ménage la chèvre et le chou et leur évite de prendre des risques. La capacité d'arbitraire est encore trop forte, la possibilité que cela serve à quelque chose trop faible. Et puis, quand on leur propose de négocier, c'est en français, sur des dossiers complexes auxquels ils n'ont pas eu accès auparavant, dont ils ne maîtrisent pas les tenants et les aboutissants. Il ne peut s'agir pour eux que d'entériner (et donc de cautionner) les propositions de la société d'intervention, ou de refuser sans pouvoir argumenter sur le même registre technique que leurs interlocuteurs. La façon de gérer les réunions (que ce soit au village, avec les dix cadres qui descendent de leurs 4x4, ou au bureau, avec deux paysans autour d'une table où tout le monde est en costume et parle français) peut à elle seule suffire à bloquer toute expression. Mais ces façons de faire ne font que refléter la structure globale des rapports entre le projet et les paysans. Le contraste est d'autant plus frappant avec les lieux ou les moments où un dialogue un peu plus libre peut s'engager.
- 66 Je considère que le sociologue joue un rôle ambigu quand il sert de substitut à l'expression des populations (ou de leurs représentants), se retrouve intermédiaire entre des responsables de projet et des populations qui n'ont pas de contacts directs, et sert à éviter de mettre en place des procédures formelles de concertation. Il est vrai que cette concertation est difficile. Outre ces questions de pouvoir (de l'appareil d'Etat sur les "populations", des cadres sur les paysans analphabètes) que j'aurais tendance à considérer comme essentielles), se posent aussi des problèmes de langage, de représentations, de systèmes conceptuels. Une négociation devient davantage possible avec l'émergence d'organisations paysannes, d'institutions qui peuvent dialoguer directement avec d'autres institutions, dirigées par des gens qui ont une certaine maîtrise du langage et des façons de faire bureaucratiques ⁶⁴.
- 67 Avec l'émergence d'instances de la "société civile", on peut penser que ce rôle de substitut va régresser, et il faut le souhaiter. C'est d'ailleurs une des revendications des organisations paysannes. Je pense que les sociologues ont une responsabilité dans cette évolution, en jouant un rôle d'interface, de facilitateur, de "traducteur" entre les systèmes de pensée techniciens et paysans, tant qu'il n'y a pas d'instance de la société civile. Un rôle d'interface, de médiateur, qui organise et structure les lieux de rencontre ⁶⁵, et non un rôle d'intermédiaire, qui contribue à définir et mettre en place

les instances formelles, en réfléchissant avec les uns et les autres aux conditions dans lesquelles elles sont viables, à leurs prérogatives, aux procédures (prérogatives, qui convoque, ordre du jour, etc.). On commence à voir se multiplier des "commissions mixtes" ou "paritaires" : dans bien des cas, volontairement ou non, il ne s'agit que de structures formelles, avec deux paysans alibis entourés d'agents des Eaux et Forêts... C'est certes un progrès, sur le papier, mais il est de la responsabilité du sociologue de dire qu'il y a des conditions pour que de telles instances puissent fonctionner, et constituer des lieux d'apprentissage. De contribuer à mettre en place des structures fonctionnelles, pour éviter que, faisant semblant de ne pas comprendre pourquoi "ça ne marche pas" (ou considérant au contraire que ça marche très bien comme ça), les cadres des structures d'intervention ne se servent de cet alibi pour bloquer toute évolution ultérieure.

Montages institutionnels et suivi de processus

- 68 L'expérience des projets comme les travaux récents de socio-anthropologie du développement montrent en effet clairement que le dispositif institutionnel est essentiel dans le déroulement d'une intervention : la configuration de l'arène locale du développement dépend largement des règles du jeu, explicites ou implicites, qui structurent les rapports entre la structure d'intervention et les populations, et qui provoquent bon nombre des "effets pervers" régulièrement recensés dans les évaluations de projet. S'il est vrai qu'aucune intervention ne peut échapper aux contradictions essentielles du développement (rapports cadres urbains/paysans ; déséquilibre du pouvoir ; confrontation de visions du monde, etc. ; cf. Olivier de Sardan 1995), le dispositif institutionnel, la répartition ou la concentration des pouvoirs, etc. influent notablement sur les résultats ⁶⁶.
- 69 En matière de mise en place ou d'appui à des groupements villageois, les modes de désignation des responsables, la durée de leur mandat, la façon d'établir le règlement intérieur, sont également des aspects importants pour la physionomie et la dynamique des groupements. Aspects qui sont souvent sous-estimés ou niés par les techniciens, et où la légèreté dans la définition des règles constitue autant de bombes à retardement pour l'avenir de l'organisation, qui ne peut que se bloquer, dès lors que les procédures de renouvellement du bureau ne sont pas prévues, que les modes de résolution des conflits, que les recours ou arbitrages ne sont pas définis, bref, qu'il n'y a pas de règles permettant de gérer la compétition politique ⁶⁷.
- 70 L'importance de l'interface entre projet et "populations" commence à être reconnue par les intervenants. Dans certains projets "gestion de terroir" ou "développement local", se mène tout un travail de clarification des fonctions, des procédures, etc. qui vise à sortir de l'arbitraire de l'équipe technique en séparant les fonctions de conseil technique et de décision de financement, à créer des mécanismes négociés de prises de décision sur des demandes villageoises, à permettre aux responsables paysans de se construire une "expertise" sur les conditions de réussite de leurs projets, sur la qualité des prestataires de service, etc. Ce qui aboutit d'ailleurs aussi à une clarification des rôles au sein de la "communauté villageoise" : qui est le groupe demandeur ? Quels sont les engagements respectifs, qui doit signer le contrat d'intervention ? Comment garantir qu'un consensus a été obtenu sur cette action au sein du village, et avec les autres groupes sociaux concernés (éleveurs, chef de terre, etc.) ? ⁶⁸
- 71 Ces différents aspects doivent faire l'objet de réflexion méthodologique et d'expérimentation à part entière. Il ne suffit plus aujourd'hui de répéter aux

techniciens qu'un groupement n'est pas une structure neutre, qu'on ne crée pas 150 groupements en 3 mois, et qu'un règlement intérieur n'est pas un texte formel, mais doit, pour être un outil de gestion interne du groupement, résulter d'un processus d'élaboration par les intéressés, dans lequel le projet n'a pas à mettre son nez, sauf à définir un cadre pour les points cruciaux qui le concernent. Il faut également que les groupements et les organisations paysannes puissent demander et négocier des appuis externes, qui, tout en respectant leur autonomie et leur droit à l'erreur, les aident à réfléchir sur leur fonctionnement interne, sur les règles qu'ils se donnent ou n'arrivent pas à se donner, sur leurs stratégies d'alliance, etc. Il faut enfin travailler à la mise en place d'outils et de procédures pour régler les relations entre les organisations locales et les différents intervenants : restitution des études techniques aux responsables villageois, contractualisation, etc.

- 72 Un certain nombre d'intervenants de développement travaille ainsi sur ces questions, avec des entrées thématiques variées : systèmes décentralisés d'épargne-crédit (Gentil & Fournier 1993), dispositif de subvention pour des actions de lutte anti-érosive, démarches de développement local, appui aux organisations paysannes, appui aux petites entreprises, etc. Par sa capacité à percevoir et comprendre les logiques d'action et les représentations des "bénéficiaires", les clivages internes, le jeu symbolique sur le pouvoir, la façon dont les groupements s'insèrent dans le jeu politique local, etc. la socio-anthropologie du développement a, en synergie avec eux, des apports évidents à faire dans ces efforts de clarification et de négociation de procédures institutionnelles. On est bien sûr loin d'une vision fonctionnelle et neutre de l'organisation, et même d'une sociologie des organisations ⁶⁹. Loin de se limiter à une définition formelle de procédures, l'enjeu est bien de prendre en compte les jeux d'acteurs et les enjeux sociopolitiques, pour favoriser, par une série d'essais-erreurs, la mise en place de règles du jeu à peu près fonctionnelles. Les sociologues peuvent jouer un rôle d'observateurs impliqués, observant les attitudes et réactions des différents groupes d'acteurs, renvoyant ces observations au projet ou aux "bénéficiaires" : c'est le "suivi de processus", démarche qui se développe en milieu anglo-saxon (Kleititz 1995 ; Mosse, à paraître) ⁷⁰. Il s'agit là d'un terrain idéal pour une anthropologie du développement qui ne se contente pas de mettre à nu les logiques des acteurs, mais s'intéresse aussi à comprendre comment se font les alliances, quelles sont les conditions et les processus par lesquels les acteurs tentent de modifier la structure de l'arène et les règles du jeu.

Conclusion

- 73 La marginalisation des sciences sociales dans le développement tient donc à la fois à la culture professionnelle des développeurs et au fonctionnement du champ du développement. Autant qu'une reconnaissance de leur légitimité, l'appel récurrent aux sciences sociales vise à leur demander des recettes qu'elles ne peuvent pas fournir, ou à voiler derrière les "raisons sociologiques" ou "le manque de participation" ce qui est en fait une incapacité structurelle des systèmes d'intervention à proposer des dispositifs (techniques et organisationnels) en phase avec les dynamiques locales, ou un refus de remettre en cause les logiques de fonctionnement des institutions de développement, fonctionnement qui, pour être pervers du point de vue de ses objectifs affichés ⁷¹, n'en a pas moins une certaine fonctionnalité.
- 74 Dans un tel contexte, le rôle critique des sciences sociales est essentiel. Elles ont la responsabilité d'analyser et de rendre public ce fonctionnement, de "dire tout haut ce que tout le monde sait tout bas", pour donner des "ressources" à ceux qui, à l'intérieur,

essaient de faire bouger les choses. Bien sûr, il est ambigu de jouer ce rôle en même temps qu'on demande sa part de gâteau des financements, mais c'est quelque chose à assumer et il y a place, en tous cas avec certains bailleurs de fonds, pour une critique constructive ⁷².

- 75 Dans le concret de l'histoire d'un projet de développement, il y a comme on l'a vu de multiples lieux où les sciences sociales peuvent jouer un rôle constructif. Dans bien des cas, les apports utiles seront très "basiques" : quelques éléments de base sur l'économie paysanne, les structures familiales, la place de l'agriculture dans les logiques familiales de reproduction économique, ou des éléments d'histoire économique et politique locale. Les intervenants ont besoin d'intégrer un minimum de connaissance sociale, en termes de généralités anthropologiques comme de connaissances sur les sociétés avec lesquelles ils sont amenés à travailler, et surtout d'outils pratiques leur permettant de mobiliser cette connaissance dans leur pratique professionnelle. La (dé)formation technique et l'idéologie fonctionnaliste du développement se conjuguent pour rendre les techniciens peu sensibles a priori à l'analyse sociale et aux enjeux sociaux de leur intervention ⁷³, toutes choses qui constituent le champ de compétences des socioanthropologues, qui ont oublié combien d'années d'études et d'expérience leur ont été nécessaires pour acquérir cette sensibilité et cette capacité d'analyse...
- 76 A ce niveau, il s'agit de mettre à disposition des connaissances déjà existantes, de les rendre accessibles, aux deux sens du terme, et aussi de travailler à construire, dans une optique interdisciplinaire centrée sur les pratiques des acteurs, les *passerelles* qui permettent aux intervenants de faire le lien avec leurs préoccupations opérationnelles. Bref, de permettre aux intervenants de se construire ainsi une représentation moins biaisée de la réalité dans laquelle ils interviennent, mais aussi de savoir comprendre et interpréter des choses qu'ils voient, enregistrent, mais auxquelles ils ne savent pas donner sens. Dans d'autres cas, il y aura besoin d'apports plus pointus, voire d'une véritable recherche de terrain.
- 77 Avec des intervenants ouverts, et qui sont dans une position institutionnelle qui ne les bloque pas, des apports "basiques" de ce type, centrés sur les questions que se posent les intervenants et sur les cas concrets qu'ils rencontrent, peuvent leur permettre de décaler leur façon de voir et débloquer des situations. Mais, aussi ciblés, adaptés, accompagnés soient-ils, les apports de l'expertise en sciences sociales ne seront utilisées que s'il y a réceptivité. C'est-à-dire s'il y a une véritable demande, et que les acteurs des projets sont dans une situation sociale et institutionnelle qui les incite à se les approprier et à les utiliser. On retombe sur le fonctionnement global du champ du développement.
- 78 Dans les conditions actuelles, c'est seulement à la marge, dans des projets ou avec des structures ou des individus particuliers, qu'un véritable dialogue est possible, et qu'un partage des tâches sain peut s'instaurer : aux chercheurs en sciences sociales de produire des connaissances (générales et fondamentales) sur les logiques des acteurs, sur les dynamiques sociales, sur l'impact des interventions, etc., à les rendre synthétiques et accessibles, à travers des formes variées (publications, expertise, formation, etc.). Aux intervenants de s'en tenir informés, et de faire leur travail, qui est de mobiliser ces connaissances, passées au filtre de leur propre expérience, pour construire éventuellement en collaboration - des outils d'intervention ⁷⁴. Une collaboration effective est alors possible, et le dialogue régulier (des missions de suivi

répétées, par exemple). la mise en pratique à travers l'enquête, permettent de faire progresser les choses ⁷⁵.

- 79 Dans les autres cas, il faut se contenter de faire quelques avancées, en donnant des repères, les plus pragmatiques possibles, qui poussent les intervenants à décaler leur façon de voir, à accepter de reconnaître les logiques des "bénéficiaires" et leur légitimité. Ou bien laisser tomber si l'on n'a pas besoin du contrat... ou en profiter pour approfondir l'analyse du fonctionnement des systèmes d'intervention, qui est, comme on l'a dit, un objet de recherche à part entière ⁷⁶.
- 80 Le problème du décalage entre l'intervention de développement et la réalité des "bénéficiaires" est inhérente à l'intervention sociale, au décalage de conditions matérielles et de culture entre des populations qui, d'une façon ou d'une autre, sont dominées par les classes urbaines et les techniciens, issus pour la plupart de ces classes, et au fait que les moyens (techniques, financiers, etc. sont concentrés entre les mains de ces derniers. De cela, on ne fera jamais totalement abstraction. L'enjeu n'est donc pas de rêver à un développement idéal et consensuel. dans un populisme idéologique (selon le terme d'Olivier de Sardan 1990) qui ignore ces rapports de domination. Plus modestement, l'ambition me semble être d'offrir, en pleine conscience des limites de l'exercice, des outils d'analyse et de distanciation critique à ceux qui, dans ce système, cherchent à faire honnêtement leur travail, et à favoriser un rééquilibrage des rapports de pouvoir (autonomie de décision, accès à l'information, accès aux financements, etc.) en faveur des "bénéficiaires".
- 81 Avec son approche pragmatique (loin des rhétoriques, observons les pratiques), mais fondée sur les paradigmes les plus actuels des sciences sociales, l'anthropologie du développement, telle que la conçoit l'APAD (analyse dynamique et micro-politique des jeux d'acteurs autour du développement) propose des grilles d'analyse extrêmement pertinentes pour cela. Cette lecture décapante des faits de développement est incontournable, et ce "pessimisme méthodologique" (Chauveau coord. 1995) est une base saine pour les analyser. Mais, si, outre la production de connaissance, l'objectif est aussi de "contribuer à améliorer la qualité des services que les structures d'intervention proposent", selon la formule de la charte de l'APAD, il faut sans doute aussi contribuer à proposer des outils d'analyse et de pilotage de l'intervention, cohérents avec cette lecture en termes de processus.

BIBLIOGRAPHIE

Abelès M. 1995. "Pour une anthropologie des institutions". *L'Homme* 135 : 65-85.

Amselle JL 1990. *Logiques métisses*. Paris : Payot.

Ancey G. 1975. *Niveau de décision et fonction objectif en milieu rural africain*. Paris : AMIRA (note n°3).

Baré J.F. (dir.) 1995. *Les applications de l'anthropologie, un essai de réflexion prospective depuis la France*. Paris : Karthala.

- Belloncle G.** 1985. *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles*. Paris : Karthala.
- Bierschenk T. & J.-P. Olivier de Sardan** 1993. "Les courtiers locaux du développement". *Bulletin de l'APAD* 5 : 71-76.
- Bouju J. & R. Brandt** 1989. *Analyse socio-anthropologique des trames foncières dans la province du Ganzourgou*. AVV Projet UP1-Zorgho.
- Bouju J.** 1995. "Anthropologies parallèles : description d'une procédure d'enquête anthropologique rapide". *Bulletin de l'APAD* 9 : 77-86.
- Buttoud G.** 1995. *Laforêt et l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar : changer de politique forestière*, Paris : Karthala.
- Caswell N** 1984. "Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal : 1966-1980". *Politique africaine* : 39-73.
- Cemea M.** 1991. *Using knowledge from social science in development projects*. Washington : The World Bank (Discussion Papers 114).
- Cemea M.** 1993. *Sociological work within a development agency : experiences in the world bank*.
- Chauveau J.-P.** (coord.) 1995. *Appropriation d'innovations et exclusion de groupes vulnérables dans les projets participatifs de développement rural en Afrique de l'Ouest*. Rome : FAO.
- Chauveau J.-P.** 1994. "Participation paysanne et populisme bureaucratique : essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement". In : Jacob, J.-P. et P. Lavigne Delville (dir.) *Les associations paysannes en Afrique*, Paris : APAD-Karthala-IUED : 25-60.
- Chauveau J.-P.** 1995. "Farmers strategies : the history and utility of a multi-disciplinary concept in Francophone development studies". *The rural extension bulletin* 7 : 24-28.
- Delisle Y. & J.-P. Jacob** 1995. "Opérations de développement et droits fonciers en Afrique : la lutte anti-érosive au centre-ouest du Burkina Faso". *Sécheresse* 6 (3) : 295-302.
- Diemer G. & F. Huibers** 1991. *Gestion paysanne de l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal : implications pour la conception des aménagements hydro-agricoles*. Saint-Louis-Wageningen : ADRAO/UAW.
- Diemer, G. & J. Slabbers** (eds.) 1992. *Irrigators and engineers*. Amsterdam : Thesis Publishers.
- Dufumier M & D. Gentil** 1984. *Le suivi-évaluation dans les projets de développement rural*. Paris : AMIRA (n°44).
- Faye, J. & M. Benoit-Cattin** 1979. *L'exploitation agricole en Afrique soudano-sahélienne, coll. techniques vivantes*. Paris : PUF-ACCT.
- Floquet, A.** 1994. "Dynamique endogène du changement technique et organisation paysanne : une étude de cas au sud du Bénin", In : Jacob, J.-P. & P. Lavigne Delville (dir.) *Les associations paysannes en Afrique*, Paris : APAD-Karthala-IUED : 273-291.
- Gastellu J.M.** 1978. "Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?". In : *Le choix des unités*, Paris : AMIRA (note n°26) : 99-122.
- Gentil D & Y. Fournier** 1993. *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ?* Paris : Syros.
- Godbout J.**, 1983. *La participation contre la démocratie*. Montréal : Ed Saint-Martin.
- Habermas J.** 1973. *La science et la technique comme idéologie*. Paris : Gallimard.

- Hussein K.** 1995 *Francophone and Anglophone approaches to local people's participation in development ; PRA, MARP and GRAAP : origins, motivations and social impact*. Communication pour l'atelier "Diagnostics rapides, diagnostics participatifs" du Réseau-Recherche-Développement.
- Kleitzi G.** 1995. "Suivre et piloter les processus". *La Lettre du Réseau recherche-Développement* 22 : 20-24.
- Latour B.** 1991. *Nous n'avons jamais été modernes*. Paris : La Découverte.
- Lavigne Delville P.** 1991. *La rizière et la valise : irrigation, migrations et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*. Paris : Syros.
- Lavigne Delville P.** 1995a. *Stratégies foncières et aménagements de bas-fonds, contribution à la question de la sécurisation de la terre en Afrique*. Paris : GRET (projet de recherche).
- Lavigne Delville P.** 1995b. *L'illusion de tout découvrir à l'échelle du village, réflexions sur la MARP*. Communication pour l'atelier "Diagnostics rapides, diagnostics participatifs" du Réseau-Recherche-Développement.
- Lavigne Delville P.** 1994 *Valorisation des aménagements de bas-fonds au Mali*. Paris : GRET (rapport de mission).
- Le Roy E.** 1995. "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre". In : Blanc-Pamard, C. & L. Cambrézy (coord.) *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM (coll. "Dynamique des systèmes agraires").
- Le Roy E., Le Bris E. & P. Mathieu** 1991 *L'appropriation de la terre en Afrique noire*. Paris : Karthala.
- Lévy, M.** (coord.) 1994. *Amélioration de l'intervention française concernant les projets d'appui aux initiatives de développement "à la base"*. Paris : GRET (rapport pour le ministère français de la Coopération).
- Maïzi, P.** 1995. "Qu'entend-on par participation ? les étapes d'un projet d'éco-développement participatif en Guinée". In Chauveau, J.-P. (coord.) *Appropriation d'innovations et exclusion de groupes vulnérables dans les projets participatifs de développement rural en Afrique de l'Ouest*, Rome : FAO.
- Mathieu M.** 1995. *Ballade d'un expert anthropologue sur les traces de la MARP*. Communication pour l'atelier "Diagnostics rapides, diagnostics participatifs" du Réseau-Recherche-Développement.
- Mosse D.** (à paraître). *Process monitoring and process documentation : evolving methods for social research and development practice - Cases and issues*. Centre for development studies, Univ of Wales.
- Olivier de Sardan J.-P.** 1990. "Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance". *Cahiers d'études africaines* 120 (XXX-4) 475-492.
- Olivier de Sardan J.-P.** 1995. *Anthropologie et développement*. Paris : APAD-Karthala.
- Ostrom E.** 1992. *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*, San Francisco : Institute for Contemporary Studies Press.
- Raynaud C.** (dir.) 1996. *Sahels : diversité et dynamiques des relations sociétés/nature*. Paris : GRID-Karthala-SEI.
- Réseau Recherche-développement** 1995. *La question foncière dans les périmètres irrigués sahéliens : jeux d'acteurs et interventions de l'Etat* (dossier coordonné par Ph.Lavigne Delville).
- Sebillotte M.** 1993. "L'agronome face à la notion de fertilité", *Natures-Sciences-Sociétés* 1 (2) : 128-141.

Vierstra G. 1994. *La perception des paysans sur la dégradation des sols et les politiques pour les combattre*. Amsterdam : KIT, Bamako : DRSPR.

NOTES

1. Il est significatif que, tout en faisant appel - dans le discours - aux sciences sociales, les développeurs sont bien souvent incapables de préciser quelle est leur attente. Les sciences sociales (pour autant que leur statut scientifique ne soit pas nié) sont pour eux un univers flou, dont ils attendent les réponses qu'ils n'arrivent pas à trouver au sein de leurs spécialités, et non un champ de savoirs multiples, avec ses règles, ses théories, ses méthodes. Ils cherchent "un" sociologue, sans même imaginer qu'il y ait différentes approches et spécialités alors même que, pour un programme d'aménagements de bas-fonds (par exemple), ils seront prêts à faire intervenir un morpho-pédologue, un hydrologue et un agronome. Il y a là un travail d'explicitation à faire, auquel l'APAD peut sans doute contribuer.

2. Cf. Diemer et Slabbers (eds.) 1992, pour l'irrigation, et Buttoud 1995 pour les forestiers. Et aussi Latour 1991, pour une critique radicale de l'illusion "moderne" de la séparation de la nature et de la société.

3. Mais les sociologues n'ont-ils pas eux-mêmes, par leurs écrits d'autrefois, contribué à fonder la vulgate sociologique actuelle sur les paysans africains, avec son discours sur la communauté, sur le village, sur la solidarité traditionnelle, etc. ? Il faudrait analyser la diffusion des concepts anthropologiques dans l'univers de pensée du développement, et les processus d'appropriation sélective, détournement, etc. dont ils ont fait l'objet, et leur décalage avec l'évolution de la pensée anthropologique.

4. Même une bonne analyse socio-anthropologique n'est guère utilisable par des développeurs, si elle ne fait pas l'effort d'explicitier les conséquences pratiques des faits qu'elle avance. S'il veut être compris, c'est au sociologue de dérouler le fil de ses connaissances depuis les grands traits de l'organisation sociale et politique jusqu'aux enjeux pratiques (en l'occurrence discuter si les logiques sociales des femmes "émancipées" les rend intéressées par l'intensification de la riziculture, et si la force de travail qu'elles peuvent mobiliser chez leurs belles-filles leur permet le cas échéant de pratiquer du repiquage).

5. C'est un des rôles des typologies d'exploitations. Le piège des valeurs moyennes a été dénoncé depuis longtemps par les agro-économistes (par exemple Dufumier & Gentil 1984).

6. Un rendement moyen est le produit d'une logique de production, donc d'une combinaison de travail et de capital sur une unité de surface, il n'est interprétable que dans ce contexte. Les paysans n'ont pas forcément intérêt à maximiser leur production.

7. Autre détail intéressant à noter au passage : une première version de l'étude économique aboutissait à un taux de rentabilité interne négatif. Le bureau d'études a été prié de revoir sa copie. Il a ajouté une zone d'irrigation par pompage, sur les versants de la vallée, pour étendre les surfaces cultivables et donc la production, il a supprimé le planage et le revêtement des canaux tertiaires, et réduit l'épaisseur de la digue du barrage (et donc les mètres cubes de terrassement). Augmentant la production prévisionnelle tout en réduisant les coûts d'investissement, ce tour de passe-passe a remonté le taux de rentabilité interne et a miraculeusement permis de conclure que le projet était rentable, et pouvait donc être financé. Bien évidemment, la zone ajoutée

s'est révélée non aménageable, et a été abandonnée dès le début des travaux. D'autre part, il a fallu refaire, plus tard (et donc plus cher) le planage et le revêtement qui avaient été supprimés. Quand aux fuites sous la digue du barrage, elles inspiraient les plus vives inquiétudes sur la solidité de l'ouvrage... avant que l'ingénieur du génie rural de la mission d'évaluation ne calcule qu'il n'y avait pas de risque.

8. Faire venir des migrants apparaît souvent, au Burkina en particulier, comme une façon de résoudre ces questions : n'ayant que la parcelle aménagée qu'on leur attribue, les migrants sont davantage dans une logique de maximisation de la production sur la parcelle (qui est la logique des aménagistes) que les autochtones, pour qui la parcelle irriguée s'inscrit dans un système diversifié d'activités économiques, et dont l'investissement dans l'irrigation dépend de la rentabilité comparée de ces différentes ressources. Cependant, on observe en général qu'au bout de quelques années, les migrants cherchent à se faire prêter des terres de culture pluviale, pour reconstituer un système de production diversifié : même dans ce cas, on ne peut donc totalement faire abstraction de l'environnement du périmètre irrigué (Réseau Recherche-développement 1995).

9. Il s'agit là, notons-le, d'une rare prise en compte de la diversité des structures familiales, et des champs de cadets.

10. Qui témoignent d'un souci égalitariste louable, mais aussi d'une méconnaissance des dynamiques des structures de production : l'ajustement entre surface et main-d'œuvre ne peut être que provisoire, et varie avec le cycle démographique familial. Dès lors, il est vain de vouloir ajuster de près les surfaces et la main-d'œuvre, sauf à envisager des réaffectations périodiques, sous l'égide d'une structure bureaucratique, ce qui pose d'autres problèmes pratiques. Mais c'est là quelque chose de classique dans les aménagements hydro-agricoles. A ces détails près, le processus mis en place a malgré tout été globalement fonctionnel, et, dans certains quartiers, des fraudes sur le statut d'ancien occupant ont pu être découvertes, et corrigées.

11. Ensemble de parcelles dépendant d'un même canal secondaire, et donc interdépendantes pour la gestion de l'eau.

12. Dès les années 1980, Belloncle (1985) avait pourtant montré l'intérêt qu'il y avait à superposer les mailles hydrauliques avec des entités sociales existantes.

13. Comme quoi les logiques disciplinaires fonctionnent aussi au sein des sciences de l'ingénieur...

14. Rapport entre le nombre d'hectares récoltés par an et la surface aménagée. Il est de 1 pour une simple culture sur l'ensemble de l'aménagement, inférieur à 1 si toute la surface n'est pas cultivée, de 2 pour une double culture généralisée.

15. D'après les propres chiffres du projet. Ces médiocres performances sont la résultante d'une part des conditions pédologiques, d'autre part des logiques paysannes qui, dans ce contexte, ne visent guère à maximiser le rendement...

16. Pour la tomate, les frais de culture sont prélevés directement par le projet qui contrôle la commercialisation, et les paysans ne touchent que le produit net.

17. Je ne détaille pas ici le cas des parcelles de riz des femmes : compatibilité entre objectif économique des femmes "émancipées" et intensification de la riziculture ; problème de mobilisation de la force de travail des jeunes femmes ; absurdité de la commercialisation imposée du riz ; et finalement, interrogation sur la justification technique et économique d'une maîtrise totale de l'eau, par rapport aux aménagements de bas-fonds réalisés dans les vallées voisines par un autre projet.

18. Même les paysans dont l'essentiel des terres avait été pris par l'aménagement ont en fait obtenu ailleurs de nouvelles terres en pluvial.

19. Ce dont j'avais fait l'hypothèse avant même de partir : le seul intérêt d'un maïs irrigué d'hivernage peut être de sécuriser la récolte par un arrosage en cas d'année sèche, ce qui, dans le contexte du sud Burkina, ne justifie pas un tel aménagement et les lourdes redevances qu'il entraîne. D'autre part, même sur le fleuve Sénégal, dans un contexte agroclimatique autrement plus sévère, le maïs irrigué de contre-saison est une culture "joker", pratiquée seulement pour rattraper un mauvais hivernage.

20. Le vin de palme fait partie de ces ressources économiques systématiquement ignorées par les développeurs. Pourtant, un jeune peut gagner 30 à 50,000 FCFA en une saison.

21. Orstom (1992) décortique de façon convaincante les dysfonctionnements des systèmes irrigués gérés par l'Etat et les raisons du refus par les paysans de payer les redevances. Ce n'est pas qu'un problème africain.

22. Je n'ai bien sûr pas pu le montrer totalement. L'essentiel pour moi était, quitte à forcer un peu le trait, de pousser les lecteurs à se décentrer de la seule parcelle irriguée, pour se placer au niveau des logiques paysannes et s'interroger sur la place de l'irrigation au sein d'un système diversifié d'activités.

23. Ainsi, il y a un trésorier, mais pas de caisse prévue. Il ne sert donc à rien, puisque c'est le responsable du crédit qui est chargé de collecter les remboursements.

Inversement, il n'y a pas de secrétaire. Or on sait que dans les groupements, si les postes de décision (président, trésorier, etc.) sont pris en charge par des personnes d'âge mûr, pas toujours alphabétisées, c'est le poste de secrétaire qui permet d'y introduire un jeune scolarisé, capable de prendre des notes, de faire des enregistrements comptables, etc.

24. Bien que là aussi, le principe de la caution solidaire à l'échelle du groupement soit extrêmement perverse et débouche facilement sur de la solidarité à rebours.

25. Mais le projet rechigne à autoriser une pesée individuelle.

26. La différence entre les deux pesées étant source de conflits permanents, problème là encore posé et résolu depuis longtemps dans les groupements cotonniers.

27. Contre la volonté de l'ONBAH, la mission d'évaluation conclut, concernant l'extension du périmètre, qu'il est urgent d'attendre que des progrès significatifs aient eu lieu sur le fonctionnement économique et institutionnel de l'aménagement. Pour ce faire, elle propose donc une nouvelle "phase de consolidation", avec changement de tutelle institutionnelle au profit du ministère du Développement Rural, plus concerné par les questions de mise en valeur que l'Office des barrages, et renouvellement de l'équipe du projet. J'ai appris par la suite que le projet avait été fermé. Une reprise semble actuellement à l'étude par la Coopération allemande.

28. Pour être juste, il faut préciser que les études de systèmes de production ne sont pas si anciennes, et qu'il y a toujours un temps de latence avant qu'elles se diffusent. Elles étaient encore peu répandues en 1980. lors de l'étude de faisabilité. Quant à l'analyse des logiques économiques paysannes, elle est hélas encore moins répandue et ma grille d'analyse de la place de l'irrigation dans les logiques paysannes était récente. Mais la faiblesse du questionnement sur l'économie familiale chez les développeurs pose quand même question.

29. Il ne s'agit évidemment pas ici d'une mise en cause de personnes, mais du fonctionnement d'un système.

30. Les erreurs techniques sont en effet largement plus fréquentes qu'on ne veut bien le reconnaître, en particulier dans les projets d'hydraulique. Combien de réseaux ont été livrés aux paysans, alors qu'ils souffrent de graves problèmes hydrauliques, ce qui ne manque pas de provoquer des dysfonctionnements, des sinistres, des conflits entre usagers, etc. que les ingénieurs s'empressent d'attribuer à des "raisons sociologiques", voire à un "manque de participation".

31. En 1992, la demande était plus ambiguë. L'ONBAH, structure de tutelle du projet, et l'équipe du projet elles-mêmes demandaient clairement une extension. Il leur fallait une estimation des demandeurs potentiels pour la zone d'extension, des recommandations en termes d'attribution des parcelles, éventuellement de réaffectation de celles qui étaient déjà attribuées. L'évaluation (dont ils ne voulaient guère) n'était pour eux que l'étape par laquelle il fallait bien passer pour décrocher le financement de l'extension. Lors du briefing, le directeur de l'ONBAH nous a suggéré de ne pas rater la visite de la mare aux hippopotames... montrant ainsi tout l'intérêt qu'il portait à ce que nous fassions des investigations détaillées. Le directeur de projet a été absent pendant les deux-tiers de la phase de terrain. Le bailleur de fonds quant à lui, sans le dire ouvertement, était assez critique sur le projet. Il avait déjà imposé une phase "de consolidation", et voulait en savoir plus... ou faire porter par l'évaluation la responsabilité du refus de l'extension. De ce point de vue, il a été satisfait, sans que ce mandat nous ait été explicitement confié.

32. Reconnaissons en tous cas que, de ce point de vue, l'étude de 1986 a posé des bonnes bases qui, dans la mesure où elles ont été suivies par le projet, constituent l'élément le plus positif de l'ensemble ; ce qui peut éventuellement rassurer sur l'utilité des pompiers et de l'expertise nationale !

33. La méthode des effets prend en compte les différents agents de la filière, et calcule les effets du projet sur ces différents acteurs. Mais les "comptes paysans" se fondent sur une vision très néoclassique de l'économie paysanne. Néanmoins, puisque de remarquables évaluations ex-post ont été réalisées (par exemple par la cellule Evaluation du Ministère de la Coopération, sous la direction de C.Freud, entre 1983 et 1986), cela doit être possible aussi ex-ante.

34. En l'occurrence, pour la plaine de Douana, on peut légitimement se demander si les rôniers, les vergers et le maïs pluvial ne rapportaient pas autant, sinon plus, aux paysans que le maïs irrigué...

35. Il faudrait faire une étude de texte sur le sens du mot "sociologique" dans le vocabulaire du développement.

36. Pratique que certains petits opérateurs tendent à mettre en place pour des petits projets d'aménagement de bas-fonds, etc. Si ceux-là acceptent de payer 2 jours de travail à un bureau d'étude pour expertiser un dossier qui a coûté 1 million de FCFA, portant sur un ouvrage qui va en coûter 5 ou 6, pourquoi ne pas le faire quand ça va coûter plusieurs milliers de fois plus ? Dans un bon nombre de cas, il suffit de lire le dossier pour savoir que le projet est mauvais. Une intervention de développement est toujours un pari sur l'avenir, et on n'est jamais sûr de la réussite. Mais quand on est quasiment sûr de l'échec...

37. Le GRET (Lévy coord. 1994) a récemment réalisé, sur commande du ministère français de la Coopération, un travail sur "l'amélioration de l'intervention française concernant les projets d'appui aux initiatives de développement "à la base".

38. La méthode du cadre logique, actuellement en vogue chez les bailleurs de fonds, permet de vérifier la cohérence interne du projet, entre les objectifs, les moyens, et les

indicateurs de suivi. C'est un exercice utile, et qu'il faille l'imposer laisse penser que cette cohérence-là elle-même n'était pas évidente... Mais elle ne permet pas de questionner les présupposés implicites des concepteurs sur la réalité sur laquelle le projet est censé intervenir, et en particulier sur les "bénéficiaires". Ce qui est une source majeure d'échecs, bien en amont de la "cuisine" du projet.

39.Cf. les différents stéréotypes sur les paysans, recensés par Olivier de Sardan 1995.

40.Cf. Chauveau 1995, pour une synthèse sur ce thème.

41.Deux exemples : loin d'être le produit de contraintes agraires, les stratégies migratoires ont d'abord été le fait des sociétés aristocratiques, dont les bases économiques ont été remises en cause par la colonisation : chez ces "paysans" malgré eux, l'investissement dans l'agriculture n'est pas le même que dans les sociétés paysannes (Amselle 1990). De même, on sait aujourd'hui que les logiques extensives, que les agro-économistes considèrent comme l'archétype des logiques paysannes en situation de faible pression démographique, sont en fait, au Sahel, le produit du XXème siècle (pacification, morcellement des unités familiales, sécheresse, lois foncières, etc.) (Raynaut (dir.) 1996). Ce qui change la façon de poser la question de l'intensification.

42.Malgré les travaux de synthèse sur les structures d'exploitation en Afrique (Gastellu 1980, Faye & Benoît-Cattin 1979, etc.), les agronomes restent assez désarmés pour comprendre le fonctionnement et la dynamique des unités familiales. En particulier, les processus actuels de différenciation (morcellement des unités familiales, fragilité accrue des petites exploitations) sont rarement bien perçus, y compris dans leurs répercussions sur les pratiques paysannes et les possibilités d'intensifier. D'excellents travaux ont cependant été réalisés par des socio-économistes : dans une perspective d'évaluation, la série des travaux, associant agronomes socio-économistes et anthropologues, commandités par la Cellule d'évaluation du ministère de la Coopération était à cet égard remarquable.

43.Est-ce une acidification des sols, qui résulte de l'usage d'engrais azotés en l'absence d'apports organiques ? Un problème d'enherbement, que les paysans n'arrivent plus à contrôler, du fait de changements dans la gestion de la force de travail ? Une question de compaction des sols sous culture, qui empêche une bonne infiltration de l'eau ? Une carence en phosphore ?

44.Pour certains agronomes (Sebillotte 1993), la "fertilité" est même une notion, et non un concept agronomique.

45.Cf. Maïzi 1995, sur les limites des entretiens pour comprendre les conditions réelles d'accès à la terre des familles d'origine captive au Fuuta Jalon (Guinée Conakry).

46.Par contre, savoir ce que les paysans pensent de l'effet des amendements phosphates et leur opinion sur la forme d'emploi (en poudre ou mélangé à du fumier) ne relève pas d'une problématique de sciences sociales, et devrait être, me semble-t-il, totalement du ressort des techniciens. A eux de trouver, avec l'aide des sociologues s'il le faut, les démarches d'enquête, les formes de restitution et de dialogue qui leur permettent d'en discuter avec les paysans.

47.Ils peuvent adapter leurs pratiques, mais pas (ou peu) retransformer le réseau.

48.Les synthèses récentes sur les systèmes irrigués montrent à quel point la conception des réseaux sur une logique technique suffit à créer des systèmes ingérables, qui créent de nombreuses incitations perverses : Ostrom 1992, Diemer & Slabbers (eds.) 1992, Diemer & Huibers 1991).

49.Cf. l'intervention d'I. Dia, aux journées APAD de Bamako.

50. Au début des années 1980, Belloncle (1985) avait déjà proposé de lier "réhabilitation physique" et "réhabilitation institutionnelle", c'est-à-dire à un remembrement, pour constituer des groupements de base sur une base sociale préexistante. Cette idée semble s'imposer en matière d'aménagement. Il est bien évident que cela ne doit pas être un dogme, qui substantialise le quartier ou le village. Il reste néanmoins vrai que l'action collective est plus facile quand les gens font déjà partie de mêmes réseaux d'appartenance, ont déjà des règles pour gérer leur interdépendance, leurs relations et leurs conflits.

51. Les études sur les pratiques paysannes de gestion de l'eau sur les périmètres irrigués ont montré que, si les paysans respectent le principe du tour d'eau (sauf quand l'état de dégradation du réseau pousse au "chacun pour soi"), ils laissent chacun utiliser la quantité d'eau qu'il souhaite, au prix d'un allongement du tour d'eau et d'une augmentation des dépenses de gas-oil. Cette entorse à la bonne gestion hydraulique (selon un strict critère d'efficacité du réseau) vient du souci légitime de minimiser les risques de conflit sur l'eau. Les paysans acceptent de dépenser plus de gas-oil, pour éviter les tensions.

52. Pour le projet d'aménagement de la cuvette de Kaskas, la démarche de cette équipe est allée encore plus loin. L'intervention des chercheurs en sciences sociales s'est placée tout en amont. Ils ont recensé les ayants-droit au foncier dans la cuvette à aménager, et ont organisé des réunions de concertation entre les techniciens de la société d'intervention et les maîtres de terre concernés par l'aménagement, sur les tenants et aboutissants du projet, et sur ses conséquences pour les différents groupes. Tout en étant intéressés pour eux-mêmes, les maîtres de terre ont refusé l'aménagement, qui aurait privé de pâturage de saison sèche les troupeaux des lignages peul auxquels ils étaient alliés. Le projet a donc été (provisoirement ?) abandonné. C'est un exemple - rare ! - où une étude de faisabilité débouche sur un abandon du projet, et qui plus est pour des "raisons sociologiques" ! D'habitude, la décision de réaliser le projet est déjà prise, et l'étude de "faisabilité" ne cherche pas à savoir si le projet est "faisable" ou utile, mais comment il faut le faire... A chacun de juger si c'est un exemple positif de concertation préalable avec les bénéficiaires. Pour ma part, je pense que oui.

53. Les anthropologues du département des eaux de l'université agronomique de Wageningen ont montré que le schéma des grands aménagements hydro-agricoles découle directement du modèle colonial mis en place par les hollandais dans les plantations industrielles d'Asie du sud-est, et qui, fonctionnant sur base de salariat agricole, n'avait effectivement que la gestion de l'eau à rationaliser (Diemer et Slabbers (eds.) 1992).

54. Dont on a vu à Douana qu'ils ne l'étaient déjà pas toujours ...

55. Des modifications mineures, mais néanmoins sensibles pour la population, consistent à faire intégrer au plan du réseau des lavoirs, des zones d'abreuvement du bétail, des ponts pour traverser le canal sans faire un détour de 10 km. Il s'agit là encore de points qui demandent plus un minimum de sensibilité aux conditions de vie des gens qu'une fine connaissance sociologique, et il est regrettable qu'il faille faire appel à des sociologues pour cela !

56. Sur ce thème, le chemin à parcourir est long. Rares sont en effet les intervenants qui s'interrogent sur l'enjeu économique du bas-fond pour les populations, au lieu de prôner unanimement une intensification de la riziculture, qui n'est que rarement un objectif économique, des hommes comme des femmes (cf. Lavigne Delville 1994), ce qui débouche sur les problèmes classiques de l'intervention. Or on est là dans la

compréhension des logiques de production, qui sont normalement des compétences des agro-économistes de projets.

57. Ce qui n'empêchera pas d'en tirer par ailleurs un bon article d'anthropologie.

58. Formule empruntée à Baré (dir.) 1995.

59. Un lecteur non sociologue doit bien évidemment faire l'effort d'intégrer les concepts essentiels. Mais il y a des marges importantes dans le degré d'abstraction de la rédaction, dans la part de "langage naturel" qui les entoure.

60. Après tout, on fait bien appel à un morphogéologue et à un pédologue quand il s'agit de la compréhension d'un milieu physique.

61. Dans les "diagnostics villageois", chers aux projets de gestion de terroirs, la date de création du village fait partie des indicateurs classiques. Mais indicateur de quoi ? Dans certains dossiers méthodologiques, l'ancienneté du village est un indicateur du degré de "cohésion sociale" du village, un village ancien étant censé être plus soudé qu'un village récent... Cela est bien évidemment ridicule. Par contre, du fait de sa connaissance de l'histoire régionale, le projet Gestion de Terroir de Sikasso en fait un indicateur utile, lié à l'histoire du peuplement. La date charnière est la prise de Sikasso par les troupes de Samory : les villages plus anciens disposent en général d'une large maîtrise foncière, et ne connaissent guère de problème d'espace. Au moment du siège, des villages de guerriers ont été installés dans les plaines, pour contrôler les arrivées de troupes ennemies : ceux-là n'ont guère de terres, mais disposent de la maîtrise de la terre. Enfin, les villages plus récents sont souvent sous la dépendance foncière d'un village ancien, et il faut alors identifier les rapports avec les villages voisins, et localiser les maîtres de terre.

62. Cf. la création récente d'une poste d'enseignant-chercheur en anthropologie au Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC) à Montpellier.

63. Certains projets de recherche-développement n'arrivent pas à trouver l'appui scientifique qu'ils recherchent pour construire leurs hypothèses. C'est le cas du projet de pisciculture de Daloa (Cf. Oswald & Sanchez 1995) avec des hypothèses raisonnées, cherchait à mettre au point et diffuser un modèle de pisciculture périurbaine intensive. Tout en travaillant sur la mise au point du modèle technique, et en suivant les performances économiques des pisciculteurs, il aurait voulu bénéficier d'un appui en socio-économie, pour savoir si, et dans quelles conditions, ce type d'activité économique totalement nouvelle pouvait se greffer sur le tissu socio-économique existant, quels objectifs de revenus et de rémunération du travail ils devaient viser pour que la pisciculture soit attractive, quel modèle organisationnel (entreprise familiale, coopérative) était le plus pertinent. Ils n'ont trouvé personne pour jouer le jeu avec eux.

64. On se trouve alors avec le problème des courtiers locaux du développement (Bierschenk & Olivier de Sardan 1993), qui peuvent se positionner sur la manipulation réciproque des deux espaces. Mais la régulation des activités du courtier devient alors un problème politique interne à la collectivité concernée.

65. Cf. l'intervention de I. Dia aux journées APAD de Bamako.

66. Cf. Delisle & Jacob 1995, pour une illustration sur les interventions de lutte anti-érosive au Burkina.

67. Cf. les conflits actuels et les segmentations au sein des associations villageoises du Sud Mali, qui risquent de faire éclater la dimension "communale" de ces associations, qui est une de leurs grandes réussites.

68. Cf. le travail du Fonds d'investissement local et du Projet Gestion de Terroir, à Sikasso. Et, pour les aménagements de bas-fonds, Lavigne Delville 1994.
69. Encore que ce puisse soit une étape de l'analyse : il y a des effets propres de l'organisation, qui n'est pas le simple miroir des rapports sociaux qui régissent la société globale.
70. Un tel travail n'est pas réservé aux socio-anthropologues. Il demande avant tout un sens des relations sociales et des enjeux de pouvoir, un savoir-faire d'animation et de lobbying politique, une sensibilité aux répercussions pratiques de choses apparemment insignifiantes comme une durée de mandat, le fait de tenir une réunion en français ou en bambara, ou même la taille des caractères des documents transmis aux paysans...
71. Cf. Caswell 1984 pour l'ONCAD au Sénégal ; Buttoud 1995 pour la foresterie, etc.
72. Comme le souligne Baré, les chercheurs appartenant à une institution publique sont plus à même de garantir leur indépendance, que des consultants hors statut (ou des chercheurs nationaux...), qui sont financièrement dépendants des bailleurs de fonds et des contrats.
73. A moins que, en ce qui concerne les cadres nationaux, ils ne veulent ou ne puissent mobiliser leur connaissance pratique de leur propre société dans un registre professionnel. Cf. la conclusion de Bouju 1995.
74. La petite entreprise est un des thèmes où des synergies fécondes se produisent, même sans partenariat direct : ainsi Y.A. Fauré utilise la littérature grise des projets dans ses analyses des dynamiques entrepreneuriales, et l'étude GRET/IRAM sur les dispositifs d'appui aux petites entreprises a beaucoup travaillé sur les travaux de recherche dans ce domaine. Avec des interlocuteurs "professionnels", pas besoin d'une mission d'anthropologue pour découvrir que les produits financiers proposés par une banque sont contradictoires avec le public qu'elle prétend toucher.
75. Les MARP sont une tentative de former les techniciens aux méthodes d'enquête qualitative, ce qui explique une partie de leur succès. Mais elles les enferment dans une série de recettes, qui posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent (Lavigne Delville 1995b ; Mathieu 1995, Hussein 1995).
76. Tout comme l'administration : cf. les travaux de Darbon.
-

AUTEUR

PHILIPPE LAVIGNE DELVILLE

GRET, 213 rue Lafayette, 75010 Paris (France). Tél. : 0033/0140052348. Fax. : 0033/01 40 05 61 10 - gretyld@globenet.org